

**Actualisation du Document de référence  
déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers  
le 3 mars 2014 sous le numéro D.14-0103  
et Rapport Financier Semestriel**

**Actualisation déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers  
le 28 août 2014**

**HSBC France**

*Société Anonyme au capital de 337 189 135 euros  
SIREN 775 670 284 RCS Paris*

Siège social : 103, avenue des Champs-Élysées – 75419 Paris Cedex 08  
Tél. : 01 40 70 70 40 – Fax : 01 40 70 74 21 – [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr)

## Sommaire

---

	<b>Pages</b>
<b>Rapport semestriel d'activité</b>	3
<b>Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014</b>	8
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014</b>	45
<b>Événements récents</b>	46
<b>Personnes responsables du Document de référence et des compléments d'informations et du contrôle des comptes</b>	47
<b>Tables de concordance et de référence</b>	49



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 août 2014, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2014 sous le numéro D.14-0103. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

## Rapport semestriel d'activité

### Performance de la banque au premier semestre 2014

Au premier semestre 2014, les marchés financiers ont été bien orientés, avec une hausse des marchés action et obligataires, influencés par la poursuite des politiques monétaires entreprises au cours de l'année 2013, que sont la sortie programmée, mais à un rythme très lent, de la politique accommodante de la part de la Réserve fédérale américaine et l'accentuation de la politique accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). Dans un contexte de faible croissance économique et d'une inflation proche de zéro, la BCE a pris, début juin 2014, de nouvelles mesures, parmi lesquelles un taux d'intérêt négatif (- 0,10 %) sur la rémunération des dépôts afin de relancer le crédit bancaire en Zone euro. L'objectif concerté des pays du G20, confirmé au sommet de Sidney en février 2014, est d'augmenter la croissance mondiale de deux points de pourcentage à l'horizon 2018.

Concernant l'environnement macro-économique, la France, après une année au cours de laquelle la croissance économique aura été proche de zéro, est en croissance sur un rythme qui devrait rester inférieur à 1 % en 2014. Le chômage et les défaillances d'entreprises affichent, par ailleurs, des niveaux historiquement élevés. Dans ce contexte, l'attentisme prévaut de la part des acteurs économiques, l'investissement reste à un niveau peu élevé, bien qu'encouragé par des taux d'intérêt qui poursuivent leur baisse, à partir de niveaux déjà historiquement bas, et le déficit public reste supérieur aux règles communautaires.

En dépit de ces difficultés conjoncturelles, la Direction du Groupe HSBC a rappelé que la France était l'un des marchés prioritaires pour HSBC, confirmant la pertinence de son positionnement stratégique sur ce marché et son potentiel de développement à moyen terme.

La performance est analysée, ci-après, sur trois périmètres :

- le périmètre de HSBC en France, qui comprend les résultats consolidés de la banque HSBC France ainsi que de la succursale à Paris de HSBC Bank plc<sup>1</sup> ;
- le périmètre consolidé du groupe HSBC France, dont les comptes sont arrêtés en application des normes IFRS telles que définies dans la Note 1<sup>2</sup> de l'annexe aux comptes consolidés ;
- le pays "France" considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC.

<sup>1</sup> Laquelle porte les activités de dérivés sur actions. Résultats à l'exclusion du coût de financement de la dette d'acquisition du CCF.

<sup>2</sup> Cf. page 14.

<sup>3</sup> Banque de France.

### Contribution financière de HSBC en France (périmètre dit "managérial")

Le résultat courant avant impôt s'établit à 199 millions EUR, contre 418 millions EUR à fin juin 2013. La baisse constatée de 219 millions EUR est due, principalement, à l'impact comptable en normes IFRS, pour 147 millions EUR, de plusieurs éléments spécifiques non liés à la performance commerciale (impact du *spread* de crédit sur la dette propre en option juste valeur et couvertures non éligibles au regard de la norme IAS 39).

Les principales lignes de métier sont profitables sur le semestre et la contribution des différents métiers au résultat global est plus équilibrée que l'année précédente. Hors les éléments listés ci-dessus, le résultat avant impôt affiche une baisse sensible en raison de la conjoncture peu porteuse, notamment sur les activités de marchés. Le résultat semestriel, hors éléments de volatilité comptable mentionnés ci-dessus, est, toutefois, en augmentation de 38 %, par rapport à celui du second semestre 2013.

Les revenus s'élèvent à 1 116 millions EUR, contre 1 308 millions EUR au premier semestre 2013. Hors les impacts comptables susmentionnés, les revenus sont en baisse de - 4 %. Les métiers de Banque de particuliers et de gestion de patrimoine et de Banque d'entreprises résistent plutôt bien dans un climat économique dégradé, cette baisse est particulièrement sensible au niveau des activités de marchés de la Banque de financement, d'investissements et de marchés. Outre une conjoncture peu propice et une faible demande clientèle, les réglementations de plus en plus contraignantes amènent les banques à réduire leurs expositions, entraînant une contraction des revenus associés.

Les provisions pour risque de crédit s'élèvent à 78 millions EUR, en hausse par rapport au premier semestre 2013, qui affichait un faible niveau en raison de la dégradation de la conjoncture qui voit augmenter le nombre de défaillance des petites et moyennes entreprises (PME)<sup>3</sup>. En effet, la sinistralité a augmenté, tant sur les clientèles de PME que de grandes entreprises, pour lesquelles une reprise nette de 5 millions EUR était constatée au premier semestre 2013. Le coût du risque reste à un niveau relativement modéré de 0,41 % des encours de crédit à la clientèle.

Malgré la hausse ininterrompue des prélèvements obligatoires depuis plusieurs années, les frais généraux s'établissent à 839 millions EUR, en réduction de - 1 % par rapport à la même période de l'année précédente, grâce à une politique volontariste d'optimisation de la base de coûts.

## Rapport semestriel d'activité (suite)

### Résultats de HSBC en France par ligne de clientèle

#### Banque de particuliers et de gestion de patrimoine

La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine poursuit son développement, dans le cadre de la stratégie patrimoniale définie par le Groupe HSBC, et affiche une croissance soutenue au premier semestre 2014 :

- la conquête de clientèle s'est poursuivie sur le segment premium, avec près de 25 000 nouvelles entrées en relation sur le semestre, dont environ 15 000 clients HSBC Premier. Le nombre total de clients HSBC Premier, proche de 380 000, représente près d'un client particulier sur deux ;
- le premier semestre 2014 a connu une nouvelle progression de l'activité de crédits aux ménages, avec une progression de + 3 % des encours du marché français, par rapport au premier semestre 2013<sup>1</sup>. Dans ce contexte, les encours de crédit de la Banque de particuliers de HSBC France sont en croissance de + 13 %, à près de 16,5 milliards EUR. La production de crédits à l'habitat reste stable à un niveau élevé, de l'ordre de 2 milliards EUR sur 6 mois, permettant à ses clients de réaliser leurs opportunités d'investissement ;
- les encours de dépôts, à 13,7 milliards EUR, sont en légère augmentation de + 2 %, par rapport au premier semestre 2013, en ligne avec le marché grâce à une hausse sensible des dépôts à vue (+ 8 %) et malgré une légère contraction des encours de comptes d'épargne et autres dépôts rémunérés, confirmant l'attractivité de la marque HSBC ;
- en dépit d'un ralentissement de la collecte brute en assurance-vie, à 914 millions EUR, la collecte nette reste positive et le montant des contrats souscrits par les assurés auprès de la filiale HSBC Assurances Vie (France) progresse de 4 % sur 12 mois, à 18,8 milliards EUR. Globalement, les actifs sous gestion et les dépôts de la clientèle de particuliers du réseau HSBC France progressent de 5 % sur 12 mois, à 35,9 milliards EUR ;
- concernant le métier de Gestion d'actifs, les encours gérés et distribués, à 72,0 milliards EUR, sont en progression sensible, de plus de 7 % sur le semestre. Cette performance a notamment été obtenue grâce à une importante collecte nette sur des produits de moyen long terme.

1 Source : Banque de France.

2 Grand Prix Mieux Vivre Votre Argent dans la catégorie "Obligations Zone Euro" sur cinq ans.

Trophées 2014 des Meilleurs Sicav et FCP du magazine Le Revenu pour la gamme de fonds d'obligations internationales sur trois ans, dans la catégorie "Banque à réseau".

3 Grand Prix Mieux Vivre Votre Argent dans la catégorie "Diversifiés Dynamiques" sur cinq ans.

Trophées 2014 des Meilleurs Sicav et FCP du magazine Le Revenu pour la gamme de fonds actions Europe sur trois ans, dans la catégorie "Banque à réseau".

Morningstar Award 2014 pour sa performance sur 5 ans dans la catégorie "Actions France Petites et Moyennes Capitalisations".

4 Palme du Grand Prix 2014 des SCPI de bureaux Mieux Vivre Votre Argent.

5 Present Value of In Force.

HSBC Global Asset Management (France) continue de développer son expertise reconnue de gestion des fonds obligataires. La Gestion d'actifs du Groupe HSBC a d'ailleurs reçu de nombreuses récompenses pour la performance de ses produits sur 3 et 5 ans, tant sur la gamme obligataire<sup>2</sup> qu'actions et diversifiés<sup>3</sup> ou sa SCPI Elysées Pierre<sup>4</sup>. Les synergies avec le Groupe HSBC se poursuivent, avec par exemple, les fonds World Selection, dont l'encours continue de croître à 1,1 milliard EUR, en progression de 25 % par rapport au premier semestre 2013.

Les revenus de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine s'élèvent à 370 millions EUR, contre 496 millions EUR au premier semestre 2013. Cette baisse est, essentiellement, due à l'impact des couvertures non éligibles au regard de la norme IAS 39, dont la variation de valeur de marché passe, de + 34 millions EUR au premier semestre 2013, à - 82 millions EUR au premier semestre 2014. Hors l'impact de ces couvertures, les revenus baissent de - 2 %, en raison de l'impact de la variation de PVIF<sup>5</sup> des contrats d'assurance-vie. La marge nette d'intérêt des dépôts continue de subir la pression baissière des taux d'intérêt moyen long terme, en dépit de la croissance régulière des volumes, tandis que la marge sur les crédits augmente, en raison d'une production soutenue. Les commissions progressent de façon satisfaisante.

Les provisions pour risque de crédit restent à un niveau faible, en raison du nombre peu élevé de défauts. Le coût du risque ressort à 0,12 % des encours de crédit.

Les charges d'exploitation sont stables, à 387 millions EUR. Le résultat avant impôt s'établit, ainsi, à - 28 millions EUR à fin juin 2014 et 54 millions EUR hors impact des couvertures non éligibles au regard de la norme IAS 39.

#### Banque d'entreprises

Malgré le climat économique morose persistant depuis plusieurs années, la Banque d'entreprises a poursuivi son développement au premier semestre 2014. La stratégie de la Banque d'entreprises repose, principalement, sur sa capacité à proposer aux entreprises un accompagnement dans leurs activités internationales.

## Rapport semestriel d'activité (suite)

La Banque d'entreprises poursuit, également, le développement des synergies avec le Groupe HSBC, en augmentant de 9 % les revenus réalisés hors de France par les autres entités du Groupe HSBC avec les clients français, tandis que les revenus réalisés en France avec des clients d'autres entités du Groupe HSBC représentent, désormais, un tiers des revenus de la clientèle "Corporate". HSBC confirme son statut de partenaire clé pour les entreprises françaises cherchant à s'implanter à l'étranger et pour les entreprises étrangères souhaitant se développer en France :

- dans une conjoncture où HSBC France, compte tenu de sa solide position de liquidité, ne souhaite pas sur-rémunérer les dépôts de la clientèle, la base de dépôts, à 10,9 milliards EUR, progresse sensiblement, de + 8 %, par rapport au premier semestre 2013, en raison, notamment, d'une forte hausse des comptes courants, dont les encours progressent de + 12 %, à 9,1 milliards EUR, confirmant la confiance de la clientèle dans la solidité de la marque HSBC ;
- HSBC France continue de contribuer au développement des entreprises et a maintenu son encours de crédits à la clientèle, à près de 9,7 milliards EUR, dans un contexte de baisse de la demande de crédit. HSBC France a ainsi, alloué 0,9 milliard EUR de l'enveloppe de 1,5 milliard EUR annoncée en début d'année et destinée à favoriser le développement international des PME. Au cours du premier semestre 2014, HSBC France a également signé deux conventions innovantes de partenariat avec Bpifrance et UBIFRANCE avec pour objectif de faciliter encore plus le développement des PME et ETI françaises à l'international ;
- en outre, HSBC France continue d'accompagner ses clients entreprises, en leur proposant des solutions de financement diversifiées et d'offres de services de gestion de trésorerie et du poste clients avec, notamment, une offre complète en matière d'affacturage dont le chiffre d'affaires confié progresse de + 5 % ;
- la Banque d'entreprises a participé au montage de plusieurs opérations financières significatives pour le compte de ses plus importants clients en lien avec la Banque de financement, d'investissement et de marchés.

Les revenus avant provisions sont stables, à 329 millions EUR, avec une bonne résistance à la fois de la marge nette d'intérêt et des commissions.

Le coût du risque de crédit s'établit à 42 millions EUR, contre 35 millions EUR sur la même période de l'année précédente. Cette hausse illustre la conjoncture peu porteuse, dans un contexte d'augmentation des défaillances d'entreprises. Le taux de sinistralité s'établit à 0,78 % de l'encours de crédit.

1 Dealogic, 8 juillet 2014 "Bookrunner of Euro Denominated SSA".

2 Dealogic, 30 juin 2014.

Les charges d'exploitation continuent d'être bien maîtrisées, à 197 millions EUR, affichant une progression modérée, de l'ordre de + 3 %, par rapport à la même période de l'année précédente. Le coefficient d'exploitation s'établit à 60 %.

Le résultat avant impôt s'élève à 90 millions EUR au premier semestre 2014, en recul de - 13 % par rapport à la même période de l'année 2013.

---

### Banque de financement, d'investissement et de marchés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe HSBC, la France demeure le centre d'expertise du Groupe sur les produits de taux libellés en euro ainsi que sur les dérivés structurés. Le Groupe HSBC continue d'accompagner les grands clients dans leur développement dans 75 pays.

Concernant les activités de marchés, le premier semestre 2014 a été marqué par la poursuite de la hausse des marchés obligataires européens, en raison de la diminution des tensions sur les dettes souveraines des pays périphériques de la région. Dans ce contexte de resserrement des *spreads* de crédit, les marchés ont affiché une faible volatilité et ont subi le manque d'appétit de la part des clients. Par ailleurs, le renforcement des exigences réglementaires a conduit les opérateurs à réduire leur appétit pour le risque et la taille de leur bilan. Dans cet environnement atone, HSBC France a maintenu ou amélioré ses positions, en terminant à la 2<sup>ème</sup> place sur le marché de la dette obligataire souveraine et quasi souveraine libellée en euro<sup>1</sup>.

En France, la conjoncture défavorable continue de peser sur les activités en lien avec la clientèle de grandes entreprises. Les activités de conseil enregistrent une légère amélioration, après une année 2013 en forte baisse et HSBC se positionne 9<sup>ème</sup> des classements en Fusions-Acquisitions<sup>2</sup>.

Fort de son important réseau international, HSBC réalise hors de France, avec les grands clients français, des revenus supérieurs à ceux réalisés en France avec ces mêmes clients. La part des revenus réalisés en France par les grands clients des autres entités du Groupe HSBC progresse fortement, de + 26 %, sur les six premiers mois de 2014, par rapport à la même période de l'année 2013.

Les revenus de la Banque de financement, d'investissement et de marchés s'établissent à 422 millions EUR, contre 477 millions EUR au premier semestre de l'an passé, pénalisés par le faible niveau d'activité, notamment sur les marchés de taux.

## Rapport semestriel d'activité (suite)

Au premier semestre 2014, des provisions pour risque de crédit ont été constituées pour 25 millions EUR, relatives à seulement deux dossiers, tandis qu'une reprise nette de 5 millions EUR avait été enregistrée l'année précédente.

Les charges d'exploitation de la Banque de financement, d'investissement et de marchés de HSBC France s'établissent à 218 millions EUR, permettant au coefficient d'exploitation de rester stable, à 52 %.

Le résultat avant impôt s'élève à 179 millions EUR au premier semestre 2014, comparé à 228 millions EUR sur la même période de l'année précédente.

### Banque privée

Le métier de Banque privée se concentre sur la clientèle de particuliers fortunés, dont les avoirs confiés sont supérieurs à 1,5 million EUR, et leur propose une gamme étendue et diversifiée de solutions d'investissements et de crédit, renforcée par les synergies fortes avec le réseau du Groupe HSBC, notamment, la Banque d'entreprises en France. La profession de Banque privée, dans son ensemble, poursuit sa mutation dans un cadre réglementaire qui se durcit (réglementation FATCA) nécessitant une parfaite connaissance de sa clientèle et des opérations qu'elle réalise.

Les encours sous gestion, à 6,2 milliards EUR, progressent de + 5 %, par rapport à fin 2013, où ils représentaient 5,9 milliards EUR, bénéficiant d'une collecte nette positive de la part de la clientèle résidente et non résidente.

Les revenus et les charges évoluent très peu et le résultat avant impôt de la Banque privée reste proche de l'équilibre.

### Résultats consolidés du groupe HSBC France (périmètre légal)

Le commentaire ci-dessous porte sur les résultats consolidés du groupe HSBC France, qui n'intègrent pas ceux de la succursale à Paris de HSBC Bank plc. La société HSBC Assurances Vie (France) a été acquise le 13 décembre 2013 et ses résultats sont consolidés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Au premier semestre 2014, le produit net bancaire s'élève à 1 061 millions EUR, contre 1 190 millions EUR à la mi-2013. Cette variation s'explique, principalement, par :

- la bonne résistance des métiers bancaires, dans une conjoncture économique difficile, et un recul des activités de marchés, avec une répartition des revenus des différents métiers opérationnels plus homogène qu'au premier semestre 2013 ;

- l'impact d'éléments comptables volatils, tels que le *spread* de crédit sur la dette propre en option juste valeur (- 28 millions EUR au premier semestre 2014, contre + 3 millions EUR sur le premier semestre 2013) et les couvertures non éligibles au regard de la norme IAS 39 (- 82 millions EUR, contre + 34 millions EUR l'année précédente) ;
- l'intégration dans les comptes consolidés des activités d'Assurance, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour 43 millions EUR sur le semestre.

Le coût du risque de crédit, qui s'établit à 78 millions EUR, est en augmentation, par rapport à l'année précédente, en raison de la persistance d'une conjoncture économique dégradée et d'une situation particulièrement favorable en 2013, en particulier sur la clientèle de grandes entreprises, qui avait enregistré une reprise nette de provisions.

Les charges d'exploitation, d'un montant de 801 millions EUR, sont en augmentation de + 16 millions EUR, en raison de l'intégration des activités d'Assurance. Hors cet élément, les charges sont en baisse de - 1 %. Les éléments comptables non économiques et les éléments exceptionnels pèsent sur le coefficient d'exploitation, qui passe à 75 %.

Pour le premier semestre, le résultat avant impôt du groupe HSBC France s'établit à 182 millions EUR, contre 361 millions EUR l'année précédente. La baisse s'explique, principalement, par l'impact comptable des éléments susmentionnés et les éléments exceptionnels, ainsi que par la baisse des activités de marchés et l'augmentation du coût du risque.

Le résultat net part du groupe s'établit à 132 millions EUR, contre 235 millions EUR au premier semestre 2013.

Le total du bilan consolidé du groupe HSBC France est de 221,2 milliards EUR au 30 juin 2014, contre 208,9 milliards EUR au 31 décembre 2013. Les principaux postes en augmentation (portefeuille de transaction, prêts-emprunts de titres et dérivés) sont liés, d'une part, à la poursuite de la baisse des taux et au resserrement des *spreads* de crédit et, d'autre part, au retour à une taille de l'inventaire de titres conforme à l'exercice d'une activité de teneur de marchés sur la dette souveraine des principaux Etats de la Zone euro. Les dépôts à la Banque centrale européenne ont également diminué de façon importante et été réorientés vers des supports permettant d'éviter des taux d'intérêt négatifs. Enfin, les actifs liés à l'activité d'assurance-vie ont augmenté, en cohérence avec les provisions mathématiques.

## Rapport semestriel d'activité (suite)

Le ratio de liquidité, à 112,9 %, est maintenu à un niveau élevé, supérieur aux exigences réglementaires françaises. Le ratio ACF (*Advances to Core Funding*), interne au Groupe HSBC, qui rapporte les encours de crédit clientèle aux dépôts stables et financements d'une durée supérieure à 1 an, est à 99,8 %, attestant la solide position de liquidité de HSBC France.

Les fonds propres de base de HSBC France (*Common Equity Tier One*) ont diminué de 108 millions EUR sur le semestre, pour atteindre, à fin juin 2014, 4 319 millions EUR. Comme les années précédentes, HSBC France n'a pas versé d'acompte sur dividende au titre du premier semestre. Au premier semestre 2014, les actifs pondérés des risques ont augmenté de 0,4 milliard EUR, pour atteindre 32,7 milliards EUR. Ces évolutions s'expliquent, principalement, par la mise en œuvre des règles dites Bâle III au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En conséquence, le ratio de fonds propres durs (*Common Equity Tier One*) s'élève à 13,2 %, soit un niveau significativement supérieur aux exigences réglementaires. En application complète et immédiate de l'ensemble des règles dites Bâle III, le ratio de capital *Common Equity Tier One* s'élèverait également à 13,2 %.

Au 30 juin 2014, les notations de HSBC France sont les suivantes :

- Moody's : A1 negative / P-1.
- FitchRatings : AA- stable / F1+.
- Standard and Poor's : AA- negative / A-1+.

Les notations de FitchRatings et Standard and Poor's sont alignées avec celles de HSBC Bank plc, en raison du caractère stratégique de HSBC France pour le Groupe HSBC. Au cours du semestre, les trois agences ont confirmé les notations de HSBC France. Toutefois, en raison de la probabilité décroissante de soutien de la part des Etats, les agences Moody's et Standard and Poor's ont abaissé, à négative, la perspective de nombreuses banques de la Zone euro et du Royaume-Uni, parmi lesquelles HSBC Holdings plc et ses filiales dans ces régions.

### Exercice d'évaluation complète de la Banque centrale européenne

Dans la perspective du lancement du Mécanisme de Supervision Unique (MSU) en novembre 2014, la Banque centrale européenne (BCE) a lancé une "Evaluation Complète" (*Comprehensive Assessment*) des plus grandes banques de la Zone euro qu'elle supervisera directement à partir cette date. Cette évaluation sans précédent comprend notamment une revue détaillée des actifs ("*Asset Quality Review*", AQR) et des tests de résistance (*stress tests*),

ces derniers étant menés en coopération avec l'Autorité bancaire européenne (ABE). L'exercice couvre 128 banques dans 18 Etats membres, représentant 85 % des actifs bancaires de la Zone euro. HSBC France est l'une des deux entités du Groupe HSBC à faire partie de l'exercice avec HSBC Malte.

L'*Asset Quality Review* (AQR), s'achevant en juillet 2014, consiste en une revue très large et détaillée des activités de crédit et de marché de la banque ainsi que celles de la Direction financière, portant autant sur l'évaluation des politiques et des processus que sur un examen de dossiers de crédits sélectionnés ou de certains modèles de marché.

Les tests de résistances communs BCE/ABE suivent la méthodologie publiée par l'ABE au printemps dans le cadre des tests des banques de l'Union européenne. La résistance de ces banques est évaluée sur un horizon de trois ans (2014-2016) sous l'hypothèse d'un bilan constant sur la période. HSBC France, comme HSBC Malte, est incluse dans les tests au titre de l'Evaluation Complète. HSBC Holdings plc est quant à lui partie prenante au titre des critères de l'EBA. Pour les banques soumises à l'Evaluation Complète, les résultats des tests seront corrigés des ajustements potentiels de l'AQR. Le seuil minimal du ratio de *Common Equity Tier 1* (CET1) à respecter est fixé à 8% pour le scénario de base et à 5,5% pour le scénario de stress.

Les résultats de l'AQR et des tests de résistance des banques soumises à l'Evaluation Complète seront publiés par la BCE dans les derniers jours d'octobre 2014.

### Résultats financiers du pays "France"<sup>1</sup> considéré par HSBC Holdings plc dans sa vision géographique de la contribution aux résultats du Groupe HSBC

Au premier semestre 2014, le pays "France", tel que considéré par le Groupe HSBC, a contribué au résultat avant impôt du Groupe à hauteur de 204 millions USD (149 millions EUR), contre 489 millions USD (372 millions EUR) en 2013.

L'écart entre ces chiffres et ceux présentés dans les différentes sections ci-dessus s'expliquent, principalement, par l'intégration dans le présent périmètre de la charge financière liée à l'acquisition du CCF par HSBC Bank plc en 2000 et, dans une moindre mesure, par l'exclusion des résultats d'entités de HSBC France situées géographiquement hors de France.

<sup>1</sup> La contribution du pays "France" aux résultats du Groupe HSBC inclut, d'une part, le groupe HSBC France, à l'exclusion du résultat des entités appartenant légalement à HSBC France mais situées hors de France et, d'autre part, la succursale à Paris de HSBC Bank plc, qui porte les activités de dérivés sur actions ainsi que, jusqu'à fin 2013, les résultats de HSBC Assurances Vie (France), y compris les coûts de financement et de la dette d'acquisition comptabilisée par HSBC Bank plc Paris Branch.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

### Compte de résultat consolidé au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013
Intérêts et produits assimilés .....		985	738
Intérêts et charges assimilées .....		(197)	(195)
Marge nette d'intérêt .....		788	543
Commissions (produits) .....		456	475
Commissions (charges) .....		(111)	(120)
Commissions nettes .....		345	355
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt .....		(121)	223
Net interest income on trading activities .....		115	54
Résultat net sur opérations des portefeuilles de transaction .....		(6)	277
Résultat net des instruments financiers sous option juste valeur .....		214	(14)
Résultat net de cession des investissements financiers .....		45	10
Dividendes reçus .....		3	3
Primes acquises nettes d'assurance <sup>1</sup> .....		964	—
Autres produits d'exploitation .....		(34)	16
<b>Produit d'exploitation</b> .....		<b>2 319</b>	1 190
Créances nettes d'assurance mouvement des engagements envers les assurés <sup>1</sup> .....		(1 258)	—
<b>Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit</b> .....		<b>1 061</b>	1 190
Dépréciations pour risques de crédit .....	4	(78)	(44)
<b>Produit net bancaire</b> .....		<b>983</b>	1 146
Frais de personnel .....		(481)	(454)
Frais généraux et administratifs .....		(295)	(304)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles .....		(21)	(23)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et pertes de valeur sur écarts d'acquisition .....		(4)	(4)
<b>Total des charges d'exploitation</b> .....		<b>(801)</b>	(785)
<b>Résultat d'exploitation</b> .....		<b>182</b>	361
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence .....		—	—
<b>Résultat avant impôt</b> .....		<b>182</b>	361
Impôt sur les bénéfices .....		(50)	(126)
<b>Résultat net</b> <sup>2</sup> .....		<b>132</b>	235
Résultat net part du Groupe .....		131	235
Part des intérêts non contrôlant .....		1	—
(en euros)			
Résultat non dilué par action ordinaire .....	3	1,95	3,48
Résultat dilué par action ordinaire .....	3	1,95	3,48
Dividende par action ordinaire .....	3	—	—

1 Principaux agrégats relatifs à HSBC Assurances Vie (France).

2 L'acquisition de HSBC Assurances Vie (France) au 13 Décembre 2013 a été détaillée à la page 138 du Rapport Annuel 2013. HSBC Assurances Vie (France) a été consolidée par la méthode de l'intégration globale au sein du périmètre HSBC France à la fin de l'année 2013. Concernant le résultat réalisé, l'intégralité du résultat de l'année 2013 a été conservée dans les comptes de HSBC Bank plc. Le compte de résultat consolidé de HSBC France au 30 juin 2014 inclut pour la première fois le résultat réalisé par HSBC Assurances Vie (France). La contribution de HSBC Assurances Vie (France) au résultat de HSBC France au 30 juin 2014 s'élève à 11 millions EUR (résultat de l'exercice après impôt).



## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Bilan consolidé au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP .....		947	5 994
Comptes d'encaissement .....		392	607
Portefeuille de transaction .....	6	50 658	41 601
Actifs financiers sous option juste valeur .....	6	6 546	6 239
Instruments dérivés .....	6-7	62 045	59 506
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	6	5 837	5 707
Prêts et créances sur la clientèle .....	6	35 008	34 528
Opération de prises en pension – hors portefeuille de transaction <sup>1</sup> .....	5	32 536	28 012
Investissements financiers .....	6	24 462	23 690
Autres actifs .....		303	264
Actifs d'impôts courants.....		28	78
Comptes de régularisation .....		1 081	1 141
Participations dans les entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint.....		2	2
Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles .....		828	869
Immobilisations corporelles .....		587	594
Actifs d'impôt différé.....		55	61
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		<b>221 215</b>	<b>208 893</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes</b>			
Dettes envers les établissements de crédit .....	6	5 738	4 091
Comptes créditeurs de la clientèle .....	6	34 742	32 883
Opération de mises en pension - hors portefeuille de transaction <sup>1</sup> .....	5	36 996	33 525
Comptes d'encaissement .....		334	585
Portefeuille de transaction .....	6	41 122	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur.....	6	6 914	8 129
Instruments dérivés.....	6	59 877	56 591
Dettes représentées par un titre .....	6	7 521	9 017
Autres passifs .....		947	996
Impôts courants .....		25	15
Passifs des contrats d'assurance .....	6	20 208	19 354
Comptes de régularisation .....		779	897
Provisions pour risques et charges .....		149	163
Passifs d'impôts différés .....		2	2
Provisions pour retraites .....		162	161
Dettes subordonnées .....	6	16	16
<b>TOTAL DES DETTES</b> .....		<b>215 532</b>	<b>203 456</b>
<b>Fonds Propres</b>			
Capital social appelé .....		337	337
Primes d'émission .....		16	16
Réserves et résultat de la période .....		5 264	5 038
<b>Total des fonds propres - part du groupe</b> .....		<b>5 617</b>	<b>5 391</b>
Intérêts non contrôlant .....		66	46
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b> .....		<b>5 683</b>	<b>5 437</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		<b>221 215</b>	<b>208 893</b>

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2013, les opérations de pensions étaient incluses dans les prêts et créances aux établissements de crédit et sur la clientèle, les dettes envers les établissements de crédit ou les comptes créditeurs de la clientèle (cf. Note 2).

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### Etat consolidé du résultat global au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
Résultat net	<u>132</u>	<u>235</u>
<b>Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres</b>		
<b>Eléments pouvant être reclassés par la suite en compte de résultat sous certaines conditions :</b>		
Titres disponibles à la vente :	20	(4)
- profits/ (pertes) comptabilisés en capitaux propres	75	3
- cessions comptabilisées en compte de résultat	(45)	(10)
- pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	1	1
- impôt différé net passé en capitaux propres	(11)	2
Couvertures de flux de trésorerie :	79	(104)
- profits/ (pertes) comptabilisés en capitaux propres	166	(115)
- cessions comptabilisées en compte de résultat	(43)	(46)
- impôt différé net passé en capitaux propres	(44)	57
Différence de change	-	(1)
<b>Eléments ne pouvant pas être reclassés par la suite en compte de résultat :</b>		
Réévaluation de l'actif sur les charges de retraites	8	2
- Avant Impôt différé net passé en capitaux propres	(11)	3
- Impôt différé net passé en capitaux propres	3	(1)
Total variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	<u>91</u>	<u>(107)</u>
<b>Total du résultat global</b>	<u>223</u>	<u>128</u>
<b>Total des produits et charges :</b>		
- part du groupe	223	128
- intérêts non contrôlant	-	-
	<u>223</u>	<u>128</u>

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 30 juin 2014

	Au 30 juin 2014										
	Autres réserves										Total Des capitaux propres
	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couvertur e de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Paiement à base d'actions	Entreprise s liées mises en équivalenc e et sous contrôle conjoint	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts non contrôlant	
(en millions d'euros)											
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	337	16	4 972	101	(54)	(26)	46	(1)	5 391	46	5 437
Résultat net	—	—	132	—	—	—	—	—	132	—	132
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	—	—	(8)	20	79	—	—	—	91	—	91
Titres disponibles à la vente	—	—	—	20	—	—	—	—	20	—	20
Couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	79	—	—	—	79	—	79
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies <sup>1</sup>	—	—	(8)	—	—	—	—	—	(8)	—	(8)
Différence de change	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total du résultat global</b>	—	—	124	20	79	—	—	—	223	—	223
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paiements à base d'actions	—	—	25	—	—	—	(22)	—	3	—	3
Remboursement des titres de capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Acquisition et cession de filiales / entreprises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20	20
Impôt directement intégré au capital	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Au 30 juin 2014</b>	337	16	5 121	121	25	(26)	24	(1)	5 617	66	5 683

<sup>1</sup> Le taux d'actualisation utilisé au 30 juin 2014 est de 2,5 % contre 3 % au 31 décembre 2013.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

	Au 30 juin 2013										
	Autres réserves										
(en millions d'euros)	Capital social appelé	Primes d'émission	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Juste valeur des actifs disponibles à la vente	Couverture de flux de trésorerie	Ecarts de conversion	Paiement à base d'actions	Entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts non contrôlant	Total Des capitaux propres
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	337	16	4 639	68	78	2	69	4	5 213	48	5 261
Résultat net	–	–	235	–	–	–	–	–	235	–	235
Variation d'actifs et de passifs comptabilisés en capitaux propres	–	–	2	(4)	(104)	(1)	–	(1)	(108)	–	(108)
Titres disponibles à la vente	–	–	–	(4)	–	–	–	–	(4)	–	(4)
Couvertures de flux de trésorerie	–	–	–	–	(104)	–	–	–	(104)	–	(104)
Gains (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	–	–	2	–	–	–	–	–	2	–	2
Différence de change	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	(2)
<b>Total du résultat global</b>	–	–	237	(4)	(104)	(1)	–	(1)	127	–	127
Dividendes	–	–	(240)	–	–	–	–	–	(240)	–	(240)
Paiements à base d'actions	–	–	–	–	–	–	6	–	6	–	6
Remboursement des titres de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Acquisition et cession de filiales / entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Impôt directement intégré au capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Au 30 juin 2013</b>	<b>337</b>	<b>16</b>	<b>4 636</b>	<b>64</b>	<b>(26)</b>	<b>1</b>	<b>75</b>	<b>3</b>	<b>5 106</b>	<b>48</b>	<b>5 154</b>

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### Tableau des flux de trésorerie consolidé au 30 juin 2014

(en millions d'euros)	<i>Notes</i>	<b>30 juin 2014</b>	31 déc. 2013
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Résultat avant impôt		<b>182</b>	546
Ajustements pour :			
– Eléments non monétaires inclus dans le résultat net		<b>12</b>	(36)
– Variation des actifs d'exploitation		<b>15 235</b>	20 776
– Variation des passifs d'exploitation		<b>(4 955)</b>	(15 965)
– Ecart de change		<b>(553)</b>	(120)
– (Gain)/perte net sur activités d'investissement		<b>(47)</b>	(17)
– Part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint		–	(4)
– Impôts (versés) / remboursés		–	(180)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		<b>9 873</b>	5 000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisition d'investissements financiers		<b>(3 403)</b>	(3 859)
Produits sur cessions d'investissements financiers		<b>3 068</b>	2 133
Acquisition d'actifs corporels		<b>(13)</b>	(340)
Produits sur ventes d'actifs corporels		<b>1</b>	3
Acquisition de goodwill, d'actifs incorporels		<b>(3)</b>	(6)
Acquisitions de filiales et/ou augmentations des parts détenues dans les filiales consolidées		–	275
Flux nets de trésorerie sur cession de participations consolidées		–	–
Acquisition dans des entreprises liées et/ou augmentation des parts détenues dans des entreprises liées		–	–
Produits sur cessions de participations dans des entreprises liées		–	2
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement		<b>(350)</b>	(1 792)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Prêts/emprunts subordonnés remboursés		–	(150)
Dividendes versés		–	(360)
Dividendes versés aux intérêts non contrôlant		–	–
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		–	(510)
Variation nette de la trésorerie		<b>(10 224)</b>	(7 304)
Trésorerie en début de période		<b>22 507</b>	29 820
Effet de change sur la trésorerie		<b>83</b>	(9)
<b>Trésorerie au 30 juin</b>		<b>12 366</b>	22 507

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### Notes annexes aux comptes consolidés résumés

#### 1 Base d'établissement

##### a Conformité avec les normes comptables internationales "International Financial Reporting Standards" (IFRS)

HSBC France est une société domiciliée en France. Les états financiers consolidés résumés de HSBC France pour le semestre clos au 30 juin 2014 se composent des états financiers de HSBC France et de ses filiales, ainsi que des participations du groupe HSBC France dans des entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint.

Les états financiers semestriels consolidés résumés de HSBC France ont été établis conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle que publiée par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et adoptée par l'Union européenne (UE). Ils ne comprennent pas l'ensemble des informations publiées dans les états financiers annuels et doivent être consultés avec les états financiers consolidés de HSBC France de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Les états financiers consolidés de HSBC France de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards - IFRS*), telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'UE. Ces normes peuvent différer des normes IFRS publiées par l'IASB lorsqu'une norme IFRS est adoptée ou amendée et que cette adoption ou modification n'a pas été ratifiée par l'UE. Au 31 décembre 2013, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de l'exercice clos à cette date avaient été adoptées par l'UE et il n'existait aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB. Par conséquent, les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

##### *Normes adoptées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 juin 2014*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Groupe HSBC et HSBC France ont adopté les amendements à IAS 32 "Compensation des actifs et passifs financiers", qui clarifient les obligations relatives à la compensation des instruments financiers et corrigent les incohérences apparues dans la pratique courante de l'application des critères de compensation de la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation". Ces amendements ont été appliqués rétrospectivement et leur impact sur les états financiers de HSBC France sont non significatifs.

En mai 2013, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 21 qui précise la comptabilisation des droits et taxes prélevés par les autorités publiques. Sont visées par cette interprétation, les taxes (hors amendes et pénalités) qui entrent dans le champ d'application de la norme IAS 37 "Provisions et autres passifs éventuels". HSBC France a fait le choix d'appliquer, de manière anticipée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette interprétation dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A noter que selon IFRIC 21, c'est l'exigibilité de la taxe qui constitue le fait générateur de la comptabilisation de la charge et de la dette dans sa totalité. Pour HSBC France, les principales taxes concernées sont la "C3S" (Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés) et la taxe bancaire de risque systémique.

Durant le premier semestre 2014, le groupe HSBC France n'a adopté aucune nouvelle norme. Le Groupe HSBC a adopté des interprétations et des amendements annexes qui n'ont pas d'effet significatif sur les états financiers semestriels consolidés.

Au 30 juin 2014, toutes les normes applicables aux états financiers consolidés de la période clôturée à cette date ont été adoptées par l'UE et il n'existe aucune différence concernant HSBC France entre les normes IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Les normes IFRS regroupent les normes comptables émises par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et l'organisme qu'il remplace, ainsi que les interprétations émises par l'*International Financial Reporting Interpretations Committee* (IFRIC) et son prédécesseur.

Les états financiers consolidés de HSBC France de l'exercice clos au 31 décembre 2013 sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC France, 103 avenue des Champs Elysées – 75419 Paris Cedex 08 ou sur le site Internet [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 25 juillet 2014.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### b *Données comparatives*

Les états financiers présentés dans ce document incluent des données comparatives conformément à la norme IAS 34 et aux règles de transparence.

### c *Utilisation d'estimations et d'hypothèses*

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures. Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation ; les résultats enregistrés à l'avenir peuvent différer de ceux qui ont été publiés de manière prévisionnelle. La Direction estime que parmi les principes comptables appliqués par HSBC France impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les dépréciations pour créances douteuses, les dépréciations des écarts d'acquisition, l'évaluation des instruments financiers, les dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente et les actifs d'impôts différés. Ces principes comptables sont décrits en pages 121 à 138 du Document de référence 2013.

La Direction estime que tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle du résultat net, de la situation financière et des flux de trésorerie de HSBC France au titre de la période présentée ont été pris en compte.

Les jugements significatifs apportés par la Direction lors de l'application des principes comptables du groupe et les principales sources d'incertitudes dans les estimations étaient les mêmes que ceux relatifs aux états financiers clos au 31 décembre 2013.

### d *Consolidation*

Les états financiers semestriels consolidés résumés de HSBC France se composent des états financiers de HSBC France et de ses filiales. Les principes et méthodes de consolidation appliquées par HSBC France pour la consolidation de ses filiales sont décrites aux pages 119 et 120 du Document de référence 2013.

### e *Évolution des principes comptables*

Outre ses projets de compléter les dispositions applicables à la comptabilisation des instruments financiers, évoqués ci-dessous, l'IASB continue de travailler sur des projets relatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et des opérations de crédit-bail, qui pourraient induire des changements significatifs pour les obligations comptables futures.

#### *Normes et modifications publiées par l'IASB, mais non validées par l'UE*

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 "Produits provenant de contrats avec les clients". Cette norme s'applique pour les périodes annuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'adoption par anticipation étant autorisée. La norme IFRS 15 fournit des principes de la comptabilisation des produits et introduit le concept de constatation des produits lorsque les obligations de performance envers le client sont satisfaites. Cette norme devrait être appliquée avec effet rétroactif. HSBC est en train d'évaluer l'impact de cette norme sur ses comptes, qu'il n'était toutefois pas possible de quantifier à la date de publication des présents états financiers.

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 "Instruments financiers", qui constituera la norme complète appelée à remplacer la norme IAS 39 "Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation" et prévoit des obligations relatives à la classification et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

#### **Classification et évaluation**

La classification et l'évaluation des actifs financiers dépendront du modèle économique utilisé par l'entité pour la gestion de ses actifs et des caractéristiques contractuelles de leurs flux de trésorerie ; il s'ensuit que les actifs financiers sont évalués au coût amorti (*at amortised cost*), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (*Fair Value through Other Comprehensive Income -FVOCI*) ou à la juste valeur par le compte de résultat (*fair value through profit or loss*). Dans de nombreux cas, la classification et

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

l'évaluation seront similaires à celles de IAS 39, moyennant quelques différences. Par exemple, IFRS 9 n'applique pas la comptabilité des dérivés incorporés aux actifs financiers et les instruments de capitaux propres seront évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou, dans certains cas, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'effet conjugué de l'application du modèle économique et des tests des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie peut se traduire par certaines différences concernant les volumes d'actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par rapport à IAS 39. La classification des passifs financiers reste essentiellement inchangée sauf que pour certains passifs évalués à la juste valeur, la variation de juste valeur induite par le risque de crédit propre devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### Dépréciation

Les exigences en matière de dépréciation s'appliquent aux actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI), aux opérations de crédit-bail ainsi qu'à certains engagements de prêts et contrats de garantie financière. Un montant équivalent aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est initialement comptabilisé et, en cas d'augmentation importante du risque de crédit, un montant équivalent aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie est comptabilisé.

Pour apprécier si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, il convient de prendre en considération la probabilité de défaillance pour la durée de vie restante de l'instrument financier plutôt que l'augmentation des pertes de crédit attendues.

L'évaluation du risque de crédit, tout comme l'estimation des pertes de crédit attendues, sont objectives, pondérées en fonction des probabilités et tiennent compte des meilleures informations raisonnablement disponibles, y compris les données relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux projections plausibles et justifiables des événements et de la situation économique futurs à la date de publication. De plus, l'estimation des pertes de crédit attendues prend en compte la valeur temps de l'argent. En conséquence, la comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation ont vocation à être plus prospectives que dans IAS 39 et auront tendance à être plus volatiles. Elles peuvent également se traduire par une augmentation du montant total des provisions, dans la mesure où tous les actifs financiers seront évalués sur la base de pertes de crédit attendues au moins pour les 12 mois à venir ; de plus, le volume d'actifs financiers auxquels s'applique la perte de crédit attendue pour la durée de vie restante sera probablement plus important que celui pour lequel il existe une indication objective de dépréciation conformément à IAS 39.

### Comptabilité de couverture

Les conditions générales applicables à la comptabilité de couverture visent à en simplifier les règles, à renforcer le lien entre la comptabilité de couverture et la stratégie de gestion du risque ainsi qu'à permettre l'application de la comptabilité de couverture à un plus large éventail d'instruments de couverture et de risques. La norme ne porte pas explicitement sur les stratégies de macro-couverture, qui feront l'objet d'un projet séparé. Pour éviter tout risque de conflit entre les pratiques actuelles de comptabilité de macro-couverture et les nouvelles conditions générales de la comptabilité de couverture, IFRS 9 prévoit la possibilité de conserver la comptabilité de couverture de IAS 39 dans le cadre d'un choix de convention comptable.

Les exigences en matière de classement, d'évaluation et de dépréciation seront appliquées rétrospectivement par ajustement du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sans obligation de retraitement des périodes comparables. La comptabilité de couverture sera appliquée de manière prospective à compter de cette date.

La date d'entrée en vigueur obligatoire de la norme dans son ensemble est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais la présentation révisée pourra être appliquée à certains passifs évalués à la juste valeur à une date antérieure. HSBC entend modifier la présentation des variations de juste valeur induites par le risque de crédit propre à l'entité sur certains passifs dès que la législation de l'UE l'y autorisera.

---

#### **f** Modifications de la composition du groupe

Il n'y a pas eu de modification notable de la composition du groupe au cours de la période.



## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### 2 Principes comptables

Les principes comptables appliqués par HSBC France pour l'établissement de son rapport semestriel sont conformes à ceux décrits à la Note 2 des états financiers du Document de référence 2013 aux pages 121 à 138, complétés des éléments décrits en Note 1 - Base d'établissement. En 2014, HSBC France a fait le choix d'adopter IFRIC 21 par anticipation. L'impact de ce changement est présenté dans la note "Compte de résultat consolidé au 30 juin 2014".

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Groupe HSBC et HSBC France ont fait le choix de présenter les opérations de prises en pension et les opérations de mises en pension – hors portefeuille de transaction de manière séparée dans le bilan. Ces éléments sont classés à des fins comptables comme des prêts et créances ou des passifs financiers évalués au coût amorti. Auparavant, ils étaient présentés dans un ensemble global avec d'autres prêts et dépôts évalués au coût amorti sous la dénomination "Prêts et créances sur les établissements de crédit", "Prêts et créances sur la clientèle", "Dettes envers les établissements de crédit" ou "Comptes créditeurs de la clientèle".

La présentation séparée harmonise la communication des opérations de prises en pension et des opérations de mises en pension avec les pratiques du marché et fournit des informations plus pertinentes par rapport aux prêts et créances. De plus amples informations sont présentées dans la note 5.

### 3 Dividendes

#### Dividendes au titre de l'exercice 2014

Le Conseil d'Administration n'a pas proposé de distribuer un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2014.

#### Dividendes au titre de l'exercice 2013

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2013 a décidé la mise en paiement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2013 de 1,78 EUR par action. Le versement de cet acompte sur dividende est intervenu le 21 novembre 2013.

Le Conseil d'Administration du 14 février 2014 a proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2014 de ne pas distribuer de dividende complémentaire au titre de l'exercice 2013, proposition adoptée par les actionnaires.

#### Dividende et bénéfices par action

	<b>30 juin</b>	30 juin	31 décembre
<i>(en euros)</i>	<b>2014</b>	2013	2013
Bénéfice par action	<u>1,95</u>	<u>3,48</u>	<u>5,68</u>
Bénéfice par action après dilution	<b>1,95</b>	3,48	5,68
Dividende par action	-	-	1,78

Le bénéfice par action est calculé en divisant le résultat de 132 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions détenues par la Société, soit 67 437 827 actions (au 30 juin 2013, le bénéfice était de 235 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 67 437 827 ; au 31 décembre 2013, le bénéfice était de 383 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 67 437 827).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à l'exclusion des actions détenues par la Société, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 67 437 827 actions (au 30 juin 2013, 67 437 827 actions ; au 31 décembre 2013, 67 437 827 actions).

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## 4 Dépréciations pour risques de crédit

Les dépréciations pour risques de crédit comprennent :

(en millions d'euros)	30 juin 2014	30 juin 2013
<b>Dépréciations évaluées individuellement</b>		
Dotations de l'exercice	145	94
(Reprises) de dépréciations disponibles	(70)	(59)
Récupérations sur créances amorties	(2)	(1)
Reprises de dépréciations utilisées	35	61
Pertes couvertes	(35)	(61)
	<b>74</b>	<b>34</b>
<b>Dépréciations évaluées collectivement</b>		
Dotations de l'exercice	10	11
(Reprises) de dépréciations	(6)	(5)
	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>Total des pertes / (reprises) pour dépréciation</b>	<b>78</b>	<b>40</b>
- établissements de crédit	1	-
- clientèle	77	40
Autres dépréciations pour risques de crédit	0	3
Dotations aux dépréciations sur titres disponibles à la vente	0	1
<b>Coût du risque</b>	<b>78</b>	<b>44</b>
Part des pertes pour dépréciation en pourcentage des créances brutes sur la clientèle à la clôture <sup>1</sup>	<b>0,25%</b>	0,24%
<b>Encours de la clientèle et établissements de crédit</b>		
Créances douteuses	1 658	1 446
Dépréciations individuelles	(657)	637
<b>Taux de couverture des créances douteuses</b>	<b>39,61%</b>	44,05%

1 Pourcentage non annualisé pour les arrêts du 30 juin.

Evolution des dépréciations pour l'ensemble des créances

(en millions d'euros)	30 juin 2014		
	Prêts évalués indivi- duellement	Prêts évalués collecti- vement	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>(620)</b>	<b>(85)</b>	<b>(705)</b>
Reprises de dépréciations utilisées	34	-	34
Reprises de dépréciations disponibles	70	5	75
(Dotations) de l'exercice	(145)	(10)	(155)
Variations de change et autres mouvements	4	-	4
<b>Au 30 juin</b>	<b>(657)</b>	<b>(90)</b>	<b>(747)</b>
	30 juin 2013		
(en millions d'euros)	Prêts évalués indivi- duellement	Prêts évalués collecti- vement	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(676)	(76)	(752)
Reprises de dépréciations utilisées	61	-	61
Reprises de dépréciations disponibles	59	5	64
(Dotations) de l'exercice	(94)	(11)	(105)
Variations de change et autres mouvements	13	-	13
Au 30 juin	(637)	(82)	(719)

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## 5 Opérations de pension

Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension sont considérées comme détenues au coût amorti ou à des fins de transaction. Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues à des fins de transaction sont inclus dans les portefeuilles de transaction à l'actif et au passif. Les opérations de mises en pension et les opérations de prises en pension détenues au coût amorti, ou hors portefeuille de transaction, sont présentées dans des lignes distinctes du bilan. Cette présentation séparée a pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et s'applique également aux données comparatives. Auparavant, les opérations de prises en pension hors portefeuille de transaction étaient incluses dans les "Prêts et créances aux établissements de crédit" et les "Prêts et créances à la clientèle", et les opérations de mises en pension hors portefeuille de transaction étaient incluses dans les "Dettes envers les établissements de crédit" et les "comptes créditeurs de la clientèle". La répartition des opérations de mises en pension et des opérations de prises en pension en lien avec les prêts à la clientèle ou aux établissements de crédit est présentée dans le tableau suivant.

	30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Actif</b>		
Établissements de crédit .....	21 593	17 379
Clientèle .....	10 943	10 633
<b>Total</b>	<b>32 536</b>	<b>28 012</b>
<b>Passif</b>		
Établissements de crédit .....	25 716	18 498
Clientèle .....	11 280	15 027
<b>Total</b>	<b>36 996</b>	<b>33 325</b>

## 6 Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes de détermination des justes valeurs des instruments financiers sont décrites dans le Document de référence 2013 dans les sections relatives aux principes et méthodes comptables aux pages 121 à 138 et dans la Note 30 en pages 174 à 180.

*Instruments financiers évalués à la juste valeur*

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments à partir desquels les actifs et passifs financiers sont valorisés à leur juste valeur dans les états financiers consolidés.

	Techniques d'évaluation:			Total contre- parties	Montants avec des entités du Groupe HSBC	Total
	Level 1 - cotation de marché	Level 2 - utilisation de données de marché observables	Level 3 - utilisation de données de marché non- observables			
(en millions d'euros)						
<b>Au 30 juin 2014</b>						
<b>Actifs</b>						
Portefeuille de transaction	40 121	5 921	-	46 042	4 616	50 658
Actifs financiers sous option juste valeur	5 867	133	-	6 000	546	6 546
Instruments dérivés	2	45 084	296	45 382	16 663	62 045
Titres disponibles à la vente	23 898	59	95	24 053	309	24 362
<b>Passifs</b>						
Portefeuille de transaction	26 656	9 922	-	36 578	4 544	41 122
Passifs financiers sous option juste valeur	-	6 914	-	6 914	-	6 914
Instruments dérivés	26	43 244	132	43 402	16 475	59 877
<b>Au 31 décembre 2013</b>						
<b>Actifs</b>						
Portefeuille de transaction	38 191	1 615	-	39 806	1 795	41 601
Actifs financiers sous option juste valeur	5 424	142	-	5 566	673	6 239
Instruments dérivés	11	42 533	102	42 646	16 860	59 506
Titres disponibles à la vente	23 535	56	99	23 690	-	23 690
<b>Passifs</b>						
Portefeuille de transaction	29 935	5 852	-	35 787	1 244	37 031
Passifs financiers sous option juste valeur	208	7 921	-	8 129	-	8 129
Instruments dérivés	12	39 550	38	39 599	16 992	56 591

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

*Evaluation des produits dérivés non garantis par des collatéraux*

HSBC évalue les produits dérivés non garantis par des collatéraux en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide d'un taux d'intérêt de référence, en règle générale le taux Libor ou équivalent. Cette méthode, traditionnellement adoptée dans le secteur, constitue donc une base appropriée au calcul de la juste valeur. HSBC et d'autres acteurs du secteur se demandent actuellement si cette méthode reflète correctement le mode de financement des produits dérivés, financement qui peut se faire à des taux autres que les taux interbancaires offerts. Aucun consensus ne se dégage pour le moment sur la manière dont un tel financement doit être reflété dans le calcul de la juste valeur des produits dérivés non garantis par des collatéraux. A l'avenir et, peut-être, dès 2014, HSBC pourrait adopter un "ajustement de la juste valeur au titre du financement" pour tenir compte du financement de produits dérivés non garantis par des collatéraux à des taux autres que les taux interbancaires offerts.

*Analyse des titres adossés à des actifs (ABS - Asset Backed Securities)*

Le tableau ci-dessous montre l'exposition du groupe au risque de marché sur les ABS.

(en millions d'euros)	30 juin 2014				31 décembre 2013			
	Exposition brute <sup>2</sup>	CDS protection brute <sup>3</sup>	Exposition nette <sup>4</sup>	Valeur comptable <sup>5</sup>	Exposition brute <sup>2</sup>	CDS protection brute <sup>3</sup>	Exposition nette <sup>4</sup>	Valeur comptable <sup>5</sup>
- Qualité Supérieure <sup>1</sup>	323	-	323	324	379	-	379	380
- Notation de C à A	-	-	-	-	-	-	-	-
- Non notés	15	-	15	9	20	-	20	9
<b>Total ABS</b>	<b>338</b>	<b>-</b>	<b>338</b>	<b>333</b>	<b>399</b>	<b>-</b>	<b>399</b>	<b>389</b>
Dont :								
- Prêts et créances à la clientèle <sup>6</sup>	303	-	303	303	345	-	345	345
- Titres disponibles à la vente	35	-	35	30	54	-	54	44

1 Actifs notés AA ou AAA.

2 L'exposition brute est le montant du remboursement à échéance ou, dans le cas d'un instrument amortissable, la somme des remboursements futurs sur la durée résiduelle du titre.

3 Un CDS est un Credit default swap. La colonne "CDS protection brute" est l'exposition brute des instruments sous-jacents couverts par des CDS.

4 L'exposition nette correspond à l'exposition brute des titres non couverts par des CDS. Elle comprend les actifs qui bénéficient d'une protection monoline, sauf quand cette protection est achetée avec un CDS.

5 Valeur comptable de l'exposition nette.

6 ABS détenus par HSBC Trinkhaus Gesellschaft für Kapitalmarktinvestments OHG. HSBC Trinkhaus gesellschaft für Kapitalmarktinvestments OHG est une partnership créée en 2010 et détenue à 90 % par le groupe HSBC France, dont l'objet est d'investir dans des parts de véhicules de titrisation arrangés par le Groupe HSBC et composées pour l'essentiel d'actifs de cédants allemands.

Le tableau ci-dessous montre les transferts de juste valeur entre level 1 et level 2.

(en millions d'euros)	Actifs				Passif			
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	
<b>Au 30 juin 2014</b>								
Transferts de Level 1 à Level 2	-	-	-	-	626	-	-	
Transferts de Level 2 à Level 1	-	-	-	-	-	-	-	

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables – Level 3

	Actifs				Passif		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés
(en millions d'euros)							
<b>Au 30 juin 2014</b>							
Investissements en <i>private equity</i> .....	95	-	-	-	-	-	-
<i>Asset-backed securities</i> .....	-	-	-	-	-	-	-
Titres structurés .....	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés .....	-	-	-	296	-	-	132
Autres .....	-	-	-	-	-	-	-
	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>132</b>
Au 31 décembre 2013							
Investissements en <i>private equity</i> .....	99	-	-	-	-	-	-
<i>Asset-backed securities</i> .....	-	-	-	-	-	-	-
Titres structurés .....	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés .....	-	-	-	102	-	-	38
Autres .....	-	-	-	-	-	-	-
	<b>99</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>102</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38</b>

## Variation de la juste valeur des instruments classés en Level 3

	Assets				Liabilities		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés
(en millions d'euros)							
Au 1er janvier 2014 .....	99	-	-	102	-	-	38
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat .....	(1)	-	-	194	-	-	94
- trading income excluding net interest income	-	-	-	194	-	-	-
- gains less losses from financial investments	(1)	-	-	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	6	-	-	-	-	-	-
- Titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	6	-	-	-	-	-	-
Achats .....	-	-	-	-	-	-	-
Emissions .....	-	-	-	-	-	-	-
Ventes .....	-	-	-	-	-	-	-
Arrivées à échéance .....	(9)	-	-	-	-	-	-
Sortie .....	-	-	-	-	-	-	-
Entrées .....	-	-	-	-	-	-	-
Différences de conveersion .....	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2014</b> .....	<b>95</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>132</b>
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat .....	27	-	-	296	-	-	132
- trading income excluding net interest income	-	-	-	296	-	-	132
- gains less losses from financial investments	27	-	-	-	-	-	-

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

	Assets				Liabilities		
	Titres disponibles à la vente	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés	Titres de transaction	Titres sous option juste valeur	Dérivés
(en millions d'euros)							
Au 1er janvier 2013 .....	97	-	-	47	-	-	57
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat .....	(2)	-	-	16	-	-	30
- gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	-	-	-	16	-	-	30
- gains less losses from financial investments	-	-	-	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	4	-	-	-	-	-	-
- Titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	4	-	-	-	-	-	-
Achats .....	3	-	-	-	-	-	-
Emissions .....	-	-	-	-	-	-	-
Ventes .....	-	-	-	-	-	-	-
Arrivées à échéance .....	(4)	-	-	-	-	-	-
Sortie .....	-	-	-	-	-	-	-
Entrées .....	-	-	-	26	-	-	25
Différences de conversion .....	-	-	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2013 .....	98	-	-	89	-	-	112
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat .....	5	-	-	89	-	-	112
- gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	-	-	-	89	-	-	112
- gains less losses from financial investments	5	-	-	-	-	-	-
Au 1er juillet 2013 .....	98	-	-	89	-	-	112
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat .....	(3)	-	-	13	-	-	(74)
- gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	-	-	-	13	-	-	(74)
- gains less losses from financial investments	(3)	-	-	-	-	-	-
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres .....	8	-	-	-	-	-	-
- Titres disponibles à la vente : profits/(pertes)	8	-	-	-	-	-	-
Achats .....	1	-	-	-	-	-	-
Emissions .....	-	-	-	-	-	-	-
Ventes .....	1	-	-	-	-	-	-
Arrivées à échéance .....	(6)	-	-	-	-	-	-
Sortie .....	-	-	-	-	-	-	-
Entrées .....	-	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion .....	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013 .....	99	-	-	102	-	-	38
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat .....	25	-	-	102	-	-	38
- gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de transactions hors marge nette d'intérêt	-	-	-	102	-	-	38
- résultat net de cession des investissements financiers	25	-	-	-	-	-	-

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

Sensibilité des justes valeurs de niveau 3 aux hypothèses alternatives raisonnablement possibles par type d'instrument

(en millions d'euros)	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
<b>Au 30 Juin 2014</b>				
Dérivés/portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) <sup>1</sup> .....	-	-	-	-
Titres disponibles à la vente .....	-	-	5	(14)
Au 31 Décembre 2013				
Dérivés/portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) <sup>1</sup> .....	1	(1)	-	-
Titres disponibles à la vente .....	-	-	10	(10)

Sensibilité des justes valeurs de niveau 3 selon des hypothèses alternatives raisonnablement possibles par type d'instrument

(en millions d'euros)	Comptabilisés en perte ou profit		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables	Variations défavorables	Variations favorables	Variations défavorables
<b>Au 30 juin 2014</b>				
Investissements en <i>private equity</i> .....	-	-	5	(14)
<i>Asset-backed securities</i> .....	-	-	-	-
Titres structurés .....	-	-	-	-
Dérivés .....	-	-	-	-
Autres .....	-	-	-	-
Au 31 décembre 2013				
Investissements en <i>private equity</i> .....	-	-	10	(10)
<i>Asset-backed securities</i> .....	-	-	-	-
Titres structurés .....	-	-	-	-
Dérivés .....	1	(1)	-	-
Autres .....	-	-	-	-

Les variations favorables et défavorables sont calculées sur la base des changements de valeur de l'instrument, obtenus en faisant varier les niveaux des paramètres non observables à l'aide de techniques statistiques. Lorsque les paramètres ne se prêtent pas à une analyse statistique, l'évaluation de l'incertitude repose sur l'exercice du jugement.

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

*Principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de niveau 3*

Le tableau suivant énumère les principales données d'entrée non observables pour les instruments financiers de niveau 3 et donne la liste de ces données au 30 juin 2014. Les catégories des données d'entrée non observables sont décrites plus en détail pages 176 et 177 du Document de référence 2013.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

Information quantitative sur les entrées non observables significatives de niveau 3

Au 30 juin 2014	Juste Valeur		Evaluation technique	Principales données Non observables	Gamme complète des données		Cœur des données	
	Actif (en millions d'euros)	Passif (en millions d'euros)			Basse	Haute	Basse	Haute
Private equity including strategic investments .....	95	-	Voir notes ci-dessous	Voir notes ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Asset-backed securities .....	-	-						
CLO/CDO <sup>1</sup> .....			Market proxy	Bid quotes .....	-	-	-	-
Autres ABSs.....					-	-	-	-
Structured notes .....	-	-						
Equity-linked notes .....			Model – Option model	Equity volatility.....	-	-	-	-
Fund-linked notes .....			Model – Option model	Equity correlation .....	-	-	-	-
FX-linked notes .....			Model – Option model	Fund volatility .....	-	-	-	-
Autres .....			Model – Option model	FX volatility .....	-	-	-	-
Dérivés	296	131						
Interest rate derivatives:								
– securitisation swaps .....			Model – DCF <sup>2</sup>	Prepayment rate.....	-	-	-	-
– long-dated swaptions .....	94	14	Model – Option model	IR volatility .....	3,98%	18,77%	6,47%	17,36%
– autres .....	202	117						
Foreign exchange derivatives:								
– Foreign exchange options .....	0	1	Model – Option model	FX volatility .....	4,37%	8,37%	4,89%	7,50%
Equity derivatives:								
– long-dated single stock options .....			Model – Option model	Equity volatility.....	-	-	-	-
– autres .....								
Credit dérivé :								
– autres .....								
Autres portfolios .....	-	-						
	<b>391</b>	<b>132</b>						
Au 31 Décembre 2013								
Private equity including strategic investments .....	99	-	Voir note ci-dessous	Voir note ci-dessous	n/a	n/a	n/a	n/a
Asset-backed securities .....	-	-						
CLO/CDO <sup>1</sup> .....			Market proxy	Bid quotes .....	-	-	-	-
Autres ABSs.....					-	-	-	-
Structured notes .....	-	-						
Equity-linked notes .....			Model – Option model	Equity volatility.....	-	-	-	-
Fund-linked notes .....			Model – Option model	Equity correlation .....	-	-	-	-
FX-linked notes .....			Model – Option model	Fund volatility .....	-	-	-	-
Autres .....			Model – Option model	FX volatility .....	-	-	-	-
Dérivés	102	34						
Interest rate derivatives:								
– securitisation swaps .....			Model – DCF <sup>2</sup>	Prepayment rate.....	-	-	-	-
– long-dated swaptions .....	68	6	Model – Option model	IR volatility .....	4,20%	18,45%	4,93%	17,89%
– autres .....	34	28						
Foreign exchange derivatives:								
– Foreign exchange options .....		4	Model – Option model	FX volatility .....	4,42%	10,86%	6,37%	6,37%
Equity derivatives:								
– long-dated single stock options .....			Model – Option model	Equity volatility.....	-	-	-	-
– autres .....								
Credit derivatives:								
– autres .....								
Autres portfolios .....	-	-						
	<b>201</b>	<b>38</b>						

1 Collateralised loan obligation /collateralised debt obligation.

2 Discounted cash flow (actualisation des flux de trésorerie).



**Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014** (suite)*Instruments financiers non évalués à la juste valeur*

	30 juin 2014		30 juin 2013		31 décembre 2013	
	<i>Valeur</i>	<i>Juste</i>	<i>Valeur</i>	<i>Juste</i>	<i>Valeur</i>	<i>Juste</i>
	<i>comptable</i>	<i>valeur</i>	<i>comptable</i>	<i>valeur</i>	<i>comptable</i>	<i>valeur</i>
(en millions d'euros)						
<b>Actif</b>						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 837	5 837	5 905	5 910	5 707	5 709
Prêts et créances sur la clientèle	35 008	34 415	33 859	33 612	34 528	34 076
Opération de prises en pension – hors portefeuille de transaction <sup>1</sup>	32 536	32 536	48 795	48 795	28 012	28 012
<b>Passif</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	5 738	5 738	5 127	5 127	4 091	4 091
Comptes créditeurs de la clientèle	34 742	34 763	33 489	33 528	32 883	32 900
Dettes représentées par un titre	7 521	7 548	7 930	7 936	9 017	9 058
Dettes subordonnées	16	16	16	16	16	16
Opération de mises en pension – hors portefeuille de transaction <sup>1</sup>	36 996	36 996	52 962	52 962	33 525	33 525

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2013, les opérations de pensions étaient incluses dans les prêts et créances aux établissements de crédit et sur la clientèle, les dettes envers les établissements de crédit ou les comptes créditeurs de la clientèle (cf. Note 2).

**7 Gestion des risques****Exercice d'évaluation complète de la Banque centrale européenne**

Ce sujet est présenté dans le rapport semestriel d'activité en page 7 de l'Actualisation du Document de référence 2013.

**Gestion des risques**

Toutes les activités du groupe HSBC France impliquent l'analyse, l'évaluation, l'acceptation et la gestion d'un certain niveau de risque ou d'une combinaison de différents types de risques.

Les risques les plus importants liés aux instruments financiers sont le risque de crédit (qui recouvre les risques pays et les risques frontaliers), le risque de liquidité et les risques de marché. La gestion de ces risques est présentée dans le Document de référence 2013 aux pages 84 à 109.

Les facteurs de risques et d'incertitudes pour HSBC France n'ont pas subi d'évolution significative par rapport à la situation décrite dans le Document de référence établi au 31 décembre 2013. En outre, il n'est pas, à ce jour, anticipé d'évolution majeure sur les 6 mois à venir.

**Gestion des risques de crédit***Evaluation des dépréciations*

La Direction évalue régulièrement l'adéquation du niveau des dépréciations sur créances douteuses grâce à un examen détaillé du portefeuille de prêts, à une comparaison entre les statistiques de défaillance et de défaut de paiement et les données historiques et à une estimation de l'impact de la conjoncture économique actuelle.

Il existe deux types de dépréciations sur créances – celles évaluées individuellement et celles évaluées collectivement – présentés dans la Note 2 g du Document de référence 2013 (pages 124 et 125).

La qualité du crédit des instruments financiers est en ligne avec celle publiée dans le Document de référence 2013 aux pages 187 à 191.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### Qualité du crédit des instruments financiers

Les portefeuilles de prêts, d'obligations et de dérivés du groupe sont ainsi classés dans le tableau ci-après selon cinq catégories de qualité du crédit. Chacune de ces catégories se subdivise elle-même en sections plus fines correspondant à une note de crédit interne attribuée aux prêts aux particuliers, professionnels, entreprises, grande clientèle ainsi qu'au rating de la dette par les agences de notation externes.

Classement par qualité du crédit

	<i>Prêts à la grande clientèle et dérivés</i>	<i>Prêts aux particuliers</i>	<i>Obligations / autres</i>
<i>Strong</i>	CRR 1 à CRR 2	EL 1 à EL 2	A- et supérieur
<i>Good</i>	CRR 3	EL 3	BBB+ à BBB-
<i>Satisfactory</i>	CRR 4 à CRR 5	EL 4 à EL 5	BB+ à B+ et non noté
<i>Sub-Standard</i>	CRR 6 à CRR 8	EL 6 à EL 8	B et inférieur
Créances douteuses et contentieuses	CRR 9 à CRR 10	EL 9 à EL 10	Douteux

### Définitions des cinq catégories de notation

“*Strong*” : très bonne capacité à honorer les engagements financiers, avec une probabilité de défaillance faible ou négligeable et/ou de faibles niveaux de pertes attendues. Comptes de particuliers fonctionnant conformément aux critères fixés pour chaque produit, les anomalies n'étant qu'exceptionnelles.

“*Good*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une bonne capacité en terme de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance faible. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Satisfactory*” : expositions impliquant un suivi plus important, avec une capacité satisfaisante en terme de respect de leurs engagements financiers et un risque de défaillance modéré. Comptes de particuliers ne présentant que de courtes périodes d'anomalie de fonctionnement ; les pertes attendues sont mineures après mise en œuvre du processus de recouvrement.

“*Sub-standard*” : expositions nécessitant, à des degrés divers, des contrôles renforcés ; le risque de défaillance est plus important. Comptes de particuliers présentant des périodes plus longues d'impayés pouvant aller jusqu'à 90 jours ; les pertes attendues sont plus importantes en raison d'une moindre capacité à atténuer les risques moyennant la réalisation des sûretés ou autres procédures de recouvrement.

“Créances douteuses et contentieuses” : expositions jugées, individuellement ou collectivement, douteuses. Le groupe considère toutes les créances de particuliers restées impayées pendant 90 jours ou plus comme douteuses. Ces comptes peuvent se situer dans n'importe quelle catégorie de perte attendue, sachant que dans les catégories de qualité supérieure, le classement reflétera la possibilité de compenser l'impayé par des mesures d'atténuation du risque de crédit sous une forme ou sous une autre.

Des détails complémentaires sur le classement par qualité du crédit sont fournis dans le Document de référence 2013 en pages 191 à 193.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Ventilation des actifs financiers par qualité de crédit

(en millions d'euros)	30 juin 2014							Total
	Créances saines				Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Dépréciations	
	Strong	Good	Satisfactory	Sub-standard				
<b>Caisse, banques centrales et CCP</b> .....	947	-	-	-	-	-	-	947
<b>Comptes d'encaissement</b>	392	-	-	-	-	-	-	392
<b>Portefeuille de transaction actif</b> .....	33 208	8 832	8 611	7	-	-	-	50 658
Effets publics et valeurs assimilées .....	618	1 235	196	-	-	-	-	2 049
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	24 892	6 291	1 659	-	-	-	-	32 842
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	6 281	1 009	4 878	7	-	-	-	12 175
Prêts et créances sur la clientèle .....	1 417	297	1 878	-	-	-	-	3 592
<b>Actifs sous option juste valeur</b> ..	833	95	22	-	-	-	-	950
Effets publics et valeurs assimilées .....	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	833	95	7	-	-	-	-	935
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	-	-	15	-	-	-	-	15
Prêts et créances sur la clientèle ..	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Instruments dérivés</b> .....	58 530	2 726	744	45	-	-	-	62 045
<b>Prêts et créances au coût amorti</b> .....	26 059	8 110	4 980	569	216	1 658	(747)	40 845
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	5 326	400	106	6	-	-	(1)	5 837
Prêts et créances sur la clientèle ..	20 733	7 710	4 874	563	216	1 658	(746)	35 008
<b>Opérations de prises en pension - hors portefeuille de transaction</b> <sup>1</sup> .....	30 264	746	1 526	-	-	-	-	32 536
<b>Investissements financiers</b> .....	21 402	1 795	937	17	-	4	(4)	24 151
Effets publics et valeurs assimilées .....	-	-	153	-	-	-	-	153
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	21 402	1 795	784	17	-	4	(4)	23 998
<b>Autres actifs</b> .....	(31)	-	1 387	-	-	-	-	1 356
Avals et endos .....	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs .....	(31)	-	1 387	-	-	-	-	1 356
<b>Total</b> .....	171 604	22 304	18 207	638	216	1 662	(751)	213 0

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2013, les opérations de pensions étaient incluses dans les prêts et créances aux établissements de crédit et sur la clientèle, les dettes envers les établissements de crédit ou les comptes créditeurs de la clientèle (cf. Note 2).

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

(en millions d'euros)	31 décembre 2013								
	Créances saines				Sub- standard	Créances saines en impayées	Créances douteuses et contentieuses	Déprécia- tions	Total
	Strong	Good	Satisfactory						
Caisse, banques centrales et CCP	5 994	-	-	-	-	-	-	-	5 994
Comptes d'encaissement .....	607	-	-	-	-	-	-	-	607
Portefeuille de transaction actif .....	29 608	8 106	3 866	21	-	-	-	-	41 601
Effets publics et valeurs assimilées .....	780	1 521	74	-	-	-	-	-	2 375
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	24 328	5 316	630	-	-	-	-	-	30 274
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	3 460	750	2 241	21	-	-	-	-	6 473
Prêts et créances sur la clientèle .....	1 040	519	920	-	-	-	-	-	2 479
Actifs sous option juste valeur .....	1 034	78	9	-	-	-	-	-	1 121
Effets publics et valeurs assimilées .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	1 034	78	6	-	-	-	-	-	1 118
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Prêts et créances sur la clientèle .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés .....	56 330	2 371	763	42	-	-	-	-	59 506
Prêts et créances au coût amorti .....	27 774	8 376	5 370	723	242	1 602	(705)	-	43 382
Prêts et créances sur les établissements de crédit .....	7 851	398	400	6	-	-	-	-	8 655
Prêts et créances sur la clientèle .....	19 923	7 978	4 970	717	242	1 602	(705)	-	34 727
Opération de prises en pension – horsportefeuille de transaction <sup>1</sup> .....	22 993	300	1 572	-	-	-	-	-	24 865
Investissements financiers .....	21 316	1 690	449	15	-	4	(4)	-	23 470
Effets publics et valeurs assimilées .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe .....	21 316	1 690	449	15	-	4	(4)	-	23 470
Autres actifs .....	-	-	1 389	-	-	-	-	-	1 389
Avals et endos .....	-	-	1 389	-	-	-	-	-	1 389
Autres actifs .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total .....</b>	<b>165 656</b>	<b>20 921</b>	<b>13 418</b>	<b>801</b>	<b>242</b>	<b>1 606</b>	<b>(709)</b>	<b>-</b>	<b>201 935</b>

1 Au 31 décembre 2013, les opérations de pensions étaient incluses dans les prêts et créances aux établissements de crédit et sur la clientèle, les dettes envers les établissements de crédit ou les comptes créditeurs de la clientèle (cf. Note 2).

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Compensation des instruments financiers à l'actif et au passif

Instruments financiers à l'actif faisant l'objet de compensation

(en millions d'euros)	Montant brut des actifs financiers	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Valeur non compensatoire au bilan		Valeur Nette
				Instruments Financiers	Montants reçus en garantie	
<b>Au 30 juin 2014</b>						
Dérivés	125 030	(62 985)	62 045	52 968	7 614	1 463
Opération de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme:	54 181	(21 538)	32 642	32 552	90	-
– actifs liés aux activités de marché	106	-	106	106	-	-
– prêts et créances aux banques au coût amorti	32 480	(10 887)	21 593	21 524	69	-
– prêts et créances à la clientèle au coût amorti	21 595	(10 651)	10 943	10 922	21	-
Prêts et créances hors opérations de prises en pension	1 179	(141)	1 038	-	-	1 038
– aux banques	-	-	-	-	-	-
– à la clientèle	1 179	(141)	1 038	-	-	1 038
	<b>180 390</b>	<b>(84 664)</b>	<b>95 725</b>	<b>85 520</b>	<b>7 704</b>	<b>2 501</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>						
Dérivés	126 939	(67 433)	59 506	49 694	8 819	993
Opération de pension, prêts de titres et accords similaires classés comme:	53 244	(25 128)	28 116	28 077	39	-
– actifs liés aux activités de marché	105	-	105	105	-	-
– prêts et créances aux banques au coût amorti	28 242	(10 864)	17 378	17 352	26	-
– prêts et créances à la clientèle au coût amorti	24 897	(14 264)	10 633	10 620	13	-
Prêts et créances hors opérations de prises en pension	-	-	-	-	-	-
– aux banques	-	-	-	-	-	-
– à la clientèle	1 041	(157)	884	-	-	884
	<b>181 224</b>	<b>(92 718)</b>	<b>88 506</b>	<b>77 771</b>	<b>8 858</b>	<b>1 877</b>

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Instruments financiers au passif faisant l'objet de compensation

(en millions d'euros)	Montant brut des passifs financiers	Netting brut au bilan	Montant net au bilan	Valeur non compensatoire au bilan		Valeur Nette
				Instruments Financiers	Montants donnés en garantie	
<b>Au 30 juin 2014</b>						
Dérivés	122 862	(62 985)	59 877	52 968	3 346	3 563
Opération de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme:	61 507	(21 538)	39 969	39 895	74	-
- passifs liés aux activités de marché	2 973	-	2 973	2 973	-	-
- dépôts des banques	36 603	(10 887)	25 716	25 643	73	-
- comptes de la clientèle	21 931	(10 651)	11 280	11 279	1	-
Dépôts des banques hors opérations de mises en pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de la clientèle hors opérations de mises en pension	141	(141)	-	-	-	-
	<b>184 369</b>	<b>(84 523)</b>	<b>99 846</b>	<b>92 863</b>	<b>3 420</b>	<b>3 563</b>
<b>Au 31 décembre 2013</b>						
Dérivés	124 024	(67 433)	56 591	49 694	5 250	1 647
Opération de pension, emprunts de titres et accords similaires classés comme:	61 224	(25 128)	36 096	35 948	148	-
- passifs liés aux activités de marché	2 571	-	2 571	2 571	-	-
- dépôts des banques	29 362	(10 864)	18 498	18 358	140	-
- comptes de la clientèle	29 291	(14 264)	15 027	15 019	8	-
Dépôts des banques hors opérations de mises en pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de la clientèle hors opérations de mises en pension	157	(157)	-	-	-	-
	<b>185 405</b>	<b>(92 718)</b>	<b>92 687</b>	<b>85 642</b>	<b>5 398</b>	<b>1 647</b>

Les instruments financiers à l'actif et au passif sont compensés et le montant net est reporté au bilan quand il existe une obligation légale de compensation de la valeur comptabilisée et quand il existe une intention de solder au net ou de céder l'actif et solder les positions au passif simultanément.

Les dérivés et les opérations de pension inclus dans les montants non compensatoire au bilan concernent les opérations où :

- la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits ;
- les garanties reçues ou données remplissent les critères des opérations décrites ci-dessus.

Le Groupe HSBC et HSBC France compensent certains prêts et créances à la clientèle et comptes de la clientèle quand les critères de compensation sont satisfaits et quand les montants présentés ci-dessus représentent le sous-ensemble du montant total comptabilisé au bilan. Dans ce sous-ensemble, les prêts et créances à la clientèle et les comptes de la clientèle inclus dans le montant non compensé au bilan concerne principalement les opérations où la contrepartie a une exposition compensable avec HSBC et une convention cadre ou un accord similaire est en vigueur donnant le droit de compenser seulement en cas de défaut de paiement, d'insolvabilité ou de banqueroute ou les critères de compensation ne sont par ailleurs pas satisfaits.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### Gestion de la liquidité et du financement

La gestion de la liquidité et du financement n'a pas évolué par rapport à la description faite dans le Document de référence 2013 en pages 93 à 94.

#### *Dettes moyen et long terme*

L'encours de la dette moyen et long terme (dette avec une maturité supérieure à 1 an à l'émission) est de 12,2 milliards EUR au 30 juin 2014, en hausse de + 0,4 milliard EUR par rapport au 31 décembre 2013 (11,8 milliards EUR).

Cette variation est expliquée par :

- l'émission d'un EMTN à taux variable de 2,0 milliards EUR à fin janvier 2014 ;
- les remboursements d'une obligation à taux fixe de 1,5 milliard EUR ainsi que des emprunts interbancaires pour un montant de 0,4 milliard EUR en janvier 2014 ;
- d'autres émissions ou remboursements non-significatifs (inférieur à 100 millions EUR) effectués durant le premier semestre 2014, respectivement égal à + 0,6 milliard EUR et - 0,3 milliard EUR.

#### *Certificats de dépôt*

Le profil de maturité des certificats de dépôts est indiqué ci-dessous :

(en millions d'euros)	<b>30 juin 2014</b>	31 décembre 2013
Maturité		
inférieure à un mois	<b>1 571</b>	2 929
entre 1 et 2 mois	<b>679</b>	1 725
entre 2 et 3 mois	<b>683</b>	192
à plus de 3 mois	<b>824</b>	1 961
<b>Total</b>	<b>3 757</b>	6 807

#### *Ratio réglementaire*

HSBC France respecte le coefficient réglementaire de liquidité imposé par la Banque de France sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Le coefficient réglementaire de liquidité, qui mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois, s'est établi à 112,9 % à fin juin 2014 sur base comptable individuelle.

### Gestion des risques de marché

La surveillance des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le retour sur risque, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut du Groupe HSBC en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant majeur en matière de produits et services financiers.

La gestion des risques de marché n'a pas évolué de façon significative par rapport à la description faite dans le Document de référence 2013.

#### *Les outils du contrôle permanent des risques de marchés*

- La *Value at Risk*

L'un des principaux outils utilisés par le Groupe HSBC pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la *Value at Risk* (ci-après "la VaR"). HSBC France s'est doté d'un modèle interne pour calculer la VaR.

La VaR est une technique qui permet d'évaluer les pertes potentielles encourues sur les positions de risque, du fait de variations de taux et de cours de marché à un horizon de temps déterminé et pour un niveau de probabilité donné (99 % dans le cas du Groupe HSBC). HSBC France calcule la VaR chaque jour. Le modèle de VaR utilisé par HSBC France, à l'instar du Groupe HSBC, se fonde sur des simulations historiques.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

Le modèle de simulation historique définit des scénarios futurs plausibles à partir de séries temporelles de taux de marché, en tenant compte des inter-relations entre les différents marchés et taux, telles que les liens entre les taux d'intérêt et les taux de change, par exemple. Les variations potentielles de cours de marché sont calculées à partir des données de marché des deux années précédentes. Le modèle interne de HSBC France a été revalidé par la Commission bancaire en 2007 pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Depuis janvier 2007, HSBC France calcule la perte potentielle maximale à un horizon de 1 jour.

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. A titre d'illustration :

- l'utilisation de données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature ;
- le choix d'un horizon de 1 jour suppose que toutes les positions peuvent être soit liquidées, soit couvertes en l'espace d'une journée. Il est possible que cette méthode ne permette pas de prendre suffisamment en compte le risque de marché en période de liquidité très réduite qui n'autoriserait pas la liquidation ou la couverture de l'intégralité des positions en l'espace d'une seule journée ;
- par définition, le niveau de probabilité de 99 % ne permet pas de prendre en compte les pertes au-delà de ce niveau de probabilité ; et
- la VaR est calculée sur la base d'expositions courantes à la clôture de l'activité et ne reflète par conséquent pas forcément les expositions en cours de séance.

Conscient des limites de ce modèle, HSBC France remédie à ces lacunes en instituant des limites de sensibilité. Des scénarios de stress sont en outre appliqués tant aux portefeuilles individuels qu'aux positions consolidées de HSBC France. Ces scénarios de stress sont définis par un groupe de spécialistes (responsables de marché, contrôleurs) selon les règles et pratiques du Groupe HSBC.

La VaR capture les facteurs de risques classiques directement observables au quotidien : change, taux d'intérêts, etc., mais ne prend pas en compte les variations potentielles de paramètres plus exotiques tels que les corrélations, les risques de bases, les paramètres de retour à la moyenne, etc. Ainsi, HSBC France calcule depuis le 31 décembre 2007 une VaR complémentaire (VaR Add-On) au titre des facteurs de risques exotiques.

La VaR 1 jour des Marchés, à la fois sur les opérations de marché et de gestion du risque structurel de taux, s'élevait à :

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>		<i>VaR Add-On</i>	
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>9,88</b>	<b>7,38</b>	<b>1,57</b>	<b>1,42</b>
Au 31 décembre 2013	13,25	9,96	1,72	1,35

(en millions d'euros)	<i>VaR 1 jour sans périmètre Add-On</i>			<i>VaR Add-On</i>		
	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>9,88</b>	<b>7,38</b>	<b>15,75</b>	<b>1,57</b>	<b>1,42</b>	<b>1,70</b>
Au 31 décembre 2013	13,25	9,96	16,46	1,72	1,35	2,65

A noter que la diminution des chiffres de VaR reflète les opérations de réduction des risques menées par HSBC France au premier semestre 2014, dans la continuité de la politique menée durant l'exercice 2011. Les VaR maximum et moyenne sont ainsi en net recul.

### · *Backtesting*

Ce processus de contrôle a posteriori du modèle est effectué sur la base de VaR 99 % 1 jour comparée à des résultats quotidiens "pro forma" déterminés à partir des variations des prix de marché à positions inchangées. Cet exercice est réalisé à J + 2, par activité et sur l'ensemble des positions de marché du groupe HSBC France.

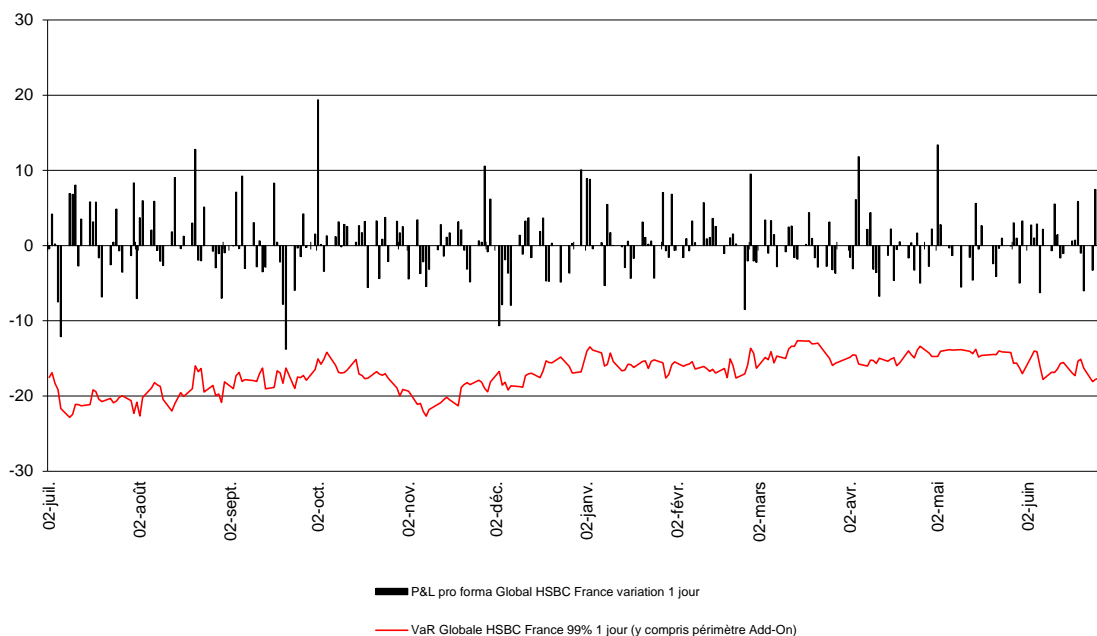
Il permet de valider le modèle utilisé en s'assurant que, dans 99 % des cas, le résultat effectivement constaté est inférieur, en valeur absolue, à la VaR 1 jour calculée.



## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### Backtesting pro forma juillet 2013 – juin 2014

(en millions d'euros)



HSBC France n'a enregistré aucune exception de *backtesting* sur douze mois.

#### Juste valeur et contrôles de vérification des cours

Le Groupe HSBC a pour politique de soumettre à des tests indépendants à l'échelle du Groupe HSBC les processus d'évaluation et de vérification de cours concernant les instruments financiers inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les actifs du portefeuille de négociation, les instruments financiers sous option juste valeur, les obligations liées aux ventes de titres à découvert, l'ensemble des instruments financiers dérivés et les titres de placement.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de Marchés du Groupe HSBC.

Toutes les politiques significatives en matière d'évaluation et toute modification de ces politiques doivent être approuvées par la Direction Financière. Les normes internes de remontées d'informations mises en œuvre par le Groupe HSBC exigent que les services de Contrôle financier du Groupe HSBC soient indépendants des activités de prises de risques, les services financiers étant chargés en dernier ressort de déterminer les justes valeurs figurant dans les états financiers et de s'assurer du respect des politiques de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

#### Opérations de marché

Le risque de marché inhérent au portefeuille d'opérations de marché est suivi et contrôlé, tant au niveau du portefeuille que des positions, grâce à l'utilisation de techniques complémentaires, telles que la VaR et la valeur actuelle d'un point de base, assorties de tests de stress et de sensibilité et de plafonds de concentration. Ces méthodologies permettent de quantifier l'impact de mouvements de marché donnés sur les capitaux.

Les autres dispositifs de contrôle consistent à limiter les opérations individuelles de négociation à une liste d'instruments autorisés fixée par le département *Wholesale & Market Risk* et à mettre en œuvre des procédures drastiques d'approbation des nouveaux produits. La négociation de produits dérivés complexes est notamment concentrée à des niveaux appropriés d'expertise produit et soumise à des systèmes de contrôle stricts.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

La politique de HSBC France en matière de couverture consiste à gérer le risque économique de la façon la plus appropriée, sans s'inquiéter de savoir si une comptabilité de couverture pourra être appliquée, dans le cadre des limites concernant la volatilité potentielle des résultats publiés. La ventilation de la VaR des opérations de marché est présentée ci-après par type de risque, par positions prises avec intention de négociation et par positions prises sans intention de négociation :

### VaR Trading des opérations de marché par type de risque

(en millions d'euros)	<i>Change</i>	<i>Taux d'intérêt</i>	<i>Action</i>	<i>Total</i>
<b>Au 30 juin 2014</b>	<b>0,01</b>	<b>7,31</b>	–	<b>7,31</b>
Au 31 décembre 2013	0,02	11,86	–	11,86
Moyenne				
<b>2014</b>	<b>0,02</b>	<b>9,93</b>	–	<b>9,92</b>
2013	0,02	13,28	–	13,28
Minimum				
<b>2014</b>	<b>0,01</b>	<b>7,31</b>	–	<b>7,31</b>
2013	–	9,77	–	9,76
Maximum				
<b>2014</b>	<b>0,04</b>	<b>15,14</b>	–	<b>15,14</b>
2013	0,07	16,30	–	16,29

### Analyse de la sensibilité

Au 30 juin 2014, la Banque de marchés de HSBC France est avant tout exposée au risque de taux, en pente et en *spread* (c'est-à-dire en écart relatif) sur les courbes *swap* et de titres, dénommés en EUR, que ces titres soient ceux d'émetteurs Etats souverains de la Zone euro, d'émetteurs de types supranationaux, Agences d'Etats ou d'émetteurs de type "covered bonds". Après une diminution sensible de son exposition aux différétes dettes des Etats de la Zone euro, en 2011 et 2013, l'enveloppe de risque de HSBC France est restée relativement stable en 2013 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

La Banque de marchés de HSBC France est également soumise aux sensibilités en volatilité de taux et corrélation de taux essentiellement sur les devises EUR et USD.

Toutes ces sensibilités sont évaluées et mesurées quotidiennement selon les méthodes standards classiques telles qu'utilisées par l'industrie.

Une représentation agrégée des risques est donnée par la VaR 99 % 1 jour globale de la Banque de marchés de HSBC France au 30 juin 2014 : 8,78 millions EUR y compris la VaR complémentaire (*Add-On VaR*).

Outre ses activités de *trading*, HSBC France a développé, depuis 2011, un portefeuille de titres de placement. Les titres acquis dans ce cadre sont couverts par des *swaps* de sorte à minimiser l'exposition directionnelle nette au risque de taux. Par ailleurs, le portefeuille est centré sur des titres d'émetteurs souverains et quasi souverains bénéficiant d'une très bonne qualité de crédit.

Les instruments financiers composant les portefeuilles *non trading* de l'activité de marchés font l'objet d'une valorisation pour les besoins de l'information financière ainsi que d'une détermination de la sensibilité de la valeur donnée à ces instruments aux fluctuations de taux d'intérêt.

### Déclaration d'exigence de fonds propres

Le modèle interne permet de calculer quotidiennement les *Value at Risk* de toutes les positions. Il a été validé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution pour les calculs réglementaires des exigences de fonds propres. Au 29 juin 2014 et au 31 décembre 2013, il couvre un périmètre représentant la quasi-totalité du risque général de marché de HSBC France. Les risques qui ne sont pas couverts par le modèle interne sont mesurés en utilisant la méthode forfaitaire recommandée par la Banque des règlements internationaux (BRI) et transposée dans la réglementation française par le règlement CRBF 95-02.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

Les exigences de fonds propres au titre des risques de marché se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	BIS	CAD	BIS	CAD
<b>Modèle interne VaR<sup>1</sup>:</b>	<b>116,69</b>	<b>116,69</b>	145,17	145,17
Risque de change	<b>0,20</b>	<b>0,20</b>	0,14	0,14
Risque général de taux	<b>116,73</b>	<b>116,73</b>	145,16	145,16
Risque global action	-	-	-	-
Effet de compensation risque global	<b>(0,24)</b>	<b>(0,24)</b>	(0,13)	(0,13)
<b>Modèle interne Stress VaR<sup>1</sup>:</b>	<b>149,98</b>	<b>149,98</b>	135,66	135,66
Risque de change	<b>0,718</b>	<b>0,718</b>	0,31	0,31
Risque général de taux	<b>149,79</b>	<b>149,79</b>	135,68	135,68
Risque global action	-	-	-	-
Effet de compensation risque global	<b>(0,53)</b>	<b>(0,53)</b>	(0,32)	(0,32)
<b>Risques forfaitaires :</b>	<b>86,35</b>	<b>86,35</b>	67,3	67,3
Risque de change	-	-	-	-
Risque général de taux	<b>17,59</b>	<b>17,59</b>	14,42	14,42
Risque spécifique de taux	<b>68,76</b>	<b>68,76</b>	52,88	52,88
Risque global action	-	-	-	-
Risque spécifique action	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>353,02</b>	<b>353,02</b>	348,13	348,13

<sup>1</sup> Y compris périmètre Add-On.

On notera que du fait d'évolutions réglementaires (Bâle 2.5), les exigences de fonds propres de HSBC France depuis 31 décembre 2011 sont majorées d'un montant de *stressed VaR*. La *stressed VaR* est un indicateur de risque de marché calibré sur des données historiques correspondant à une période de fort stress. Elle est calculée sur une période de dix jours en tenant compte d'un intervalle de confiance de 99 %.

### Gestion des fonds propres, couverture des risques et ratios réglementaires

#### Calcul et allocation des fonds propres

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution est l'autorité de tutelle du groupe HSBC France. Les informations relatives à l'adéquation des fonds propres lui sont adressées et c'est elle qui fixe les exigences minimales de fonds propres applicables au groupe HSBC France.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la réglementation a évolué avec la mise en place de la Directive dite CRD4 (*Capital Requirement Directive*). Cette nouvelle norme introduit des changements dans le calcul des risques pondérés, principalement en modifiant le calcul des risques sur les chambres de compensation et, en introduisant sur les institutions financières, une nouvelle exigence au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit.

Les principes de calcul et de gestion des fonds propres du groupe HSBC France sont détaillés dans le Document de référence 2013 en pages 96 à 98.

Le groupe HSBC France ne publie pas de données Pilier 3, mais celles-ci figurent dans les déclarations que HSBC Holdings plc communique dans la rubrique relations investisseurs de son site Internet.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Etat des fonds propres réglementaires

Le tableau ci-dessous fait apparaître la ventilation des fonds propres réglementaires :

## Ventilation des fonds propres consolidés

(en millions d'euros)	30 juin 2014 Bâle III	30 juin 2013 Bâle II	31 décembre 2013 Bâle II
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) :</b>			
Capitaux propres part du groupe	5 617	5 105	5 391
Intérêts non contrôlant	60	49	46
Moins : dividendes versés à la société mère	—	—	—
Moins : éléments faisant l'objet d'un traitement prudentiel	(121)	(106)	(57)
Moins : correction de valeur supplémentaire sur les actifs mesurés à la juste valeur	(78)	—	—
Moins : écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(375)	(363)	(362)
Moins : déductions au titre des pertes attendues	(95)	(61)	(57)
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédant la limite de 10 % des fonds propres - dont contribution aux fonds propres d'HSBC Assurance vie (- 276)	(331)	(322)	(275)
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier et les impôts différés excédant la franchise de 17,65% des fonds propres	(8)	—	—
Moins : titres subordonnés d'entreprises du secteur financier - dont titres subordonnés d'HSBC Assurance vie (- 270)	(350)	—	(259)
<b>Total des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)</b>	<b>4 319</b>	<b>4 302</b>	<b>4 427</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) :</b>			
Réserves de réévaluation des immobilisations et plus-values latentes sur titres disponibles à la vente	—	42	46
Titres subordonnés à durée indéterminée et titres subordonnés à durée déterminée	19	22	22
Moins : déductions au titre des pertes attendues	—	(61)	(57)
Moins : titres subordonnés d'entreprise du secteur financier	(19)	—	(11)
Moins : investissements sur les entreprises à caractère financier excédent la limite de 10% des fonds propres	—	(3)	—
Total des fonds propres complémentaires	—	(3)	—
Investissements dans d'autres établissements bancaires ou financiers	—	(4)	—
Total des fonds propres	<b>4 319</b>	<b>4 298</b>	<b>4 427</b>
Total des risques pondérés Bâle III (données non auditées)	<b>32 727</b>	32 264	32 343
Total des risques pondérés avant exigence au titre des niveaux planchers	32 727	29 914	29 487
<b>Ratios prudentiels :</b>			
CET1 ratio	<b>13,2 %</b>	13,3 %	13,7 %
Tier 1 ratio	<b>13,2 %</b>	13,3 %	13,7 %
Total capital ratio	<b>13,2 %</b>	13,3 %	13,7 %

Les données ci-dessus ont été calculées conformément à la Directive bancaire de l'Union européenne et aux normes prudentielles de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Le groupe HSBC France a respecté, à tout moment, les exigences de fonds propres imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en 2014 et en 2013.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

### Ratio de solvabilité international Bâle III

Le ratio de solvabilité international Bâle III du groupe HSBC France s'élève à 13,2 % au 30 juin 2014 pour un minimum de 8 %. Pour les seuls fonds propres de première catégorie (noyau dur), le ratio du groupe s'élève à 13,2 % (pour une norme minimale de 4 %).

Le total des fonds propres du groupe HSBC France selon la définition Bâle III s'élève à 4,3 milliards EUR au 30 juin 2014, dont 4,3 milliards EUR au titre des fonds propres de catégorie 1.

Les équivalents risques pondérés relatifs aux différentes catégories de risques sont de 32,7 milliards EUR et se répartissent ainsi :

(en milliards d'euros)	Au 30 juin 2014	Au 30 juin 2013	Au 31 décembre 2013
Risques de crédit	24,7	21,3	21,6
Risques de marché	4,4	5,0	4,3
Risques opérationnels	3,6	3,6	3,6
Exigence transitoire		2,4	2,8
<b>Total</b>	<b>32,7</b>	<b>32,3</b>	<b>32,3</b>

### Contrôle des grands risques

Le groupe HSBC France respecte les règles imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution :

#### · Seuil de déclaration

Sont déclarables en tant que Groupes Grands Risques, les groupes de contreparties liées dont la "valeur d'exposition avant application d'exemptions et d'instruments de réduction du risque de crédit" est supérieure à 10 % des fonds propres éligibles de HSBC France. Au 30 juin 2014, 35 groupes sont considérés comme « Grands Risques ».

#### · Seuils à respecter

La "valeur d'exposition après application d'exemptions et d'instruments de réduction du risque de crédit" de chaque groupe de contreparties liées doit respecter les seuils suivants :

- limitation à un montant égal à 20 % des fonds propres pour un groupe "Investment Grade" (notation S&P : BBB (-) et au-dessus ;
- limitation à un montant égal à 15 % des fonds propres pour un groupe "Non-Investment Grade" (notation S&P : BB (+) et au-dessous).

### Dépréciation pour risques

Les dépréciations relatives aux risques clientèle au 30 juin 2014 couvrent à hauteur de 39,6 % l'ensemble des créances douteuses et contentieuses du groupe HSBC France.

### Entités ad hoc

Voir les commentaires du Document de référence 2013 en page 204.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

**8 Engagements de financement et de garantie****a Engagements de financement et de garantie**

(en millions d'euros)	<b>30 juin</b>	31 décembre
	<b>2014</b>	2013
<b>Montants notionnels</b>		
<i>Engagements de garantie donnés</i>		
Cautions, avals et autres garanties	–	–
Garanties et actifs donnés en garantie	<b>4 042</b>	4 260
Autres	–	–
	<b>4 042</b>	4 260
<i>Engagements de financement donnés</i>		
Crédits documentaires et financement d'échanges commerciaux	<b>836</b>	631
Autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	<b>24 957</b>	25 652
	<b>25 793</b>	26 283

Le tableau ci-dessus fait apparaître les montants notionnels en principal des opérations de hors-bilan pour compte de tiers. Les montants notionnels des passifs éventuels et engagements représentent les montants exposés aux risques en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

Le total des montants notionnels n'est pas représentatif des besoins de liquidité futurs.

**b Garanties**

Le groupe HSBC France consent des garanties et engagements similaires au profit de tiers clients et d'autres entités du groupe. Ces garanties sont généralement consenties dans le cadre normal des activités bancaires du groupe. Les principaux types de garanties consenties et le montant potentiel maximal des décaissements futurs qui pourraient être exigés du groupe se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	<b>30 juin</b>	31 décembre
	<b>2014</b>	2013
<b>Type de garantie</b>		
Garanties financières <sup>1</sup>	<b>649</b>	610
Substituts de crédit <sup>2</sup>	<b>1 642</b>	1 834
Autres garanties <sup>3</sup>	<b>1 751</b>	1 816
<b>Total</b>	<b>4 042</b>	4 260

<sup>1</sup> Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

<sup>2</sup> Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

<sup>3</sup> Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à l'exposition maximale du groupe sur un grand nombre d'engagements de garantie individuels. Les risques et expositions issus des garanties sont recensés et gérés conformément aux politiques et procédures générales de gestion des risques de crédit mises en place par le groupe.

Les garanties dont l'échéance est supérieure à un an sont soumises aux procédures de révision annuelle des crédits mises en œuvre par le groupe.

Lorsque le groupe octroie une garantie au profit d'un client, il conserve le droit de recouvrer auprès de ce client tout montant versé au titre de cette garantie.

**Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014** (suite)**Provisions constituées au titre des obligations du groupe en matière de garanties données**

(en millions d'euros)	<u>30 juin 2014</u>	<u>31 décembre 2013</u>
Cautions, avals et garanties	-	-
Autres garanties	4	4

**9 Ventilation des résultats par métier**

Le Groupe HSBC en France fournit une gamme complète de services bancaires et financiers à ses clients. Dans le cadre de la définition de ses objectifs stratégiques et afin de présenter à sa clientèle une offre mieux intégrée en matière de gestion patrimoniale, le Groupe HSBC a souhaité regrouper dans une ligne de métier unique les activités de banque de services financiers à la clientèle de particuliers y compris les activités de production de produits d'assurance-vie et les activités de Gestion d'actifs. Les produits et services offerts sont organisés selon les lignes de clientèle et métiers suivantes :

- la Banque de particuliers et de gestion patrimoniale (y compris les activités d' Assurance et de Gestion d'actifs) propose un large éventail de produits et services destinés à répondre aux besoins en banque de détail et gestion de patrimoine de la clientèle des particuliers et des professionnels. Les produits proposés comprennent les comptes courants et les services de paiement et financiers associés, les produits d'épargne et les solutions de constitution de patrimoine, les crédits immobiliers et les autres prêts aux particuliers et professionnels.
- la Banque d'entreprises offre à ses clients les services financiers, les services de paiements et de gestion de trésorerie, les financements internationaux, l'assurance, les opérations de trésorerie et activités de marchés et plus généralement l'accès aux services de banque d'investissement.
- la Banque de financement, d'investissement et de marchés fournit des solutions financières sur mesure aux grandes entreprises et clients institutionnels, aux gouvernements et organismes publics. Les lignes métiers offrent une gamme complète de services bancaires de banque d'investissement et de financement ainsi que de banque de marchés en matière de crédit, de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchés monétaires et d'opérations sur titres.
- les services offerts par la Banque privée sont destinés à répondre aux besoins de la clientèle de particuliers haut de gamme en matière de services bancaires, d'investissement et de conseil en gestion de patrimoine.

La colonne "Autres" comprend, principalement, la variation de juste valeur sur le *own credit spread* de la dette émise classée en option juste valeur pour - 28,3 millions EUR (2,8 millions EUR au 30 juin 2013 et - 3 millions EUR au 31 décembre 2013).

HSBC France s'appuie sur divers services administratifs et fonctions centrales dont le coût est réparti entre les métiers, de façon systématique et cohérente.

Les performances sont évaluées sur la base du résultat avant impôt du métier concerné, comme indiqué dans les rapports de gestion interne examinés par la Direction du groupe.

Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

## Bénéfice/(perte) de l'exercice

30 juin 2014

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres	Inter-segment	Total
Intérêts et produits assimilés	854	459	(800)	22	527	(70)	992
Charges	(402)	(248)	932	(8)	(525)	49	(202)
Marge nette d'intérêts	452	211	132	14	2	(21)	790
Autres produits d'exploitation	(82)	118	290	6	(27)	21	326
<b>Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit</b>	<b>370</b>	<b>329</b>	<b>426</b>	<b>20</b>	<b>(29)</b>	–	<b>1 116</b>
Dépréciations pour risques de crédit	(11)	(42)	(25)	–	–	–	(78)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>359</b>	<b>287</b>	<b>401</b>	<b>20</b>	<b>(29)</b>	–	<b>1 038</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(387)</b>	<b>(197)</b>	<b>(218)</b>	<b>(21)</b>	<b>(16)</b>	–	<b>(839)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(28)</b>	<b>90</b>	<b>179</b>	<b>(1)</b>	<b>(41)</b>	–	<b>199</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(28)</b>	<b>90</b>	<b>179</b>	<b>(1)</b>	<b>(41)</b>	–	<b>199</b>
Impôt sur les bénéfices							(51)
<b>Résultat net – périmètre France</b>							<b>148</b>
Ajustement périmètre							(16)
<b>Résultat net – périmètre légal</b>							<b>132</b>

30 juin 2013

(en millions d'euros)	Banque de particuliers et de gestion de patrimoine	Banque d'entreprises	Banque de financement, d'investissement et de marchés	Banque privée	Autres	Inter-segment	Total
Intérêts et produits assimilés	518	236	236	8	37	(51)	984
Charges	(70)	(28)	(104)	(1)	(34)	34	(203)
Marge nette d'intérêts	448	208	132	7	3	(17)	781
Autres produits d'exploitation	48	121	345	13	(13)	13	527
Produit net bancaire avant dépréciations pour risques de crédit	496	329	477	20	(10)	(4)	1 308
Dépréciations pour risques de crédit	(14)	(35)	5	–	–	–	(44)
Produit net bancaire	482	294	482	20	(10)	(4)	1 264
Total charges d'exploitation	(383)	(191)	(254)	(20)	(2)	4	(846)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>99</b>	<b>103</b>	<b>228</b>	<b>–</b>	<b>(12)</b>	<b>–</b>	<b>418</b>
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	–	–	–	–	–	–	–
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>99</b>	<b>103</b>	<b>228</b>	<b>–</b>	<b>(12)</b>	<b>–</b>	<b>418</b>
Impôt sur les bénéfices							(141)
<b>Résultat net – périmètre France</b>							<b>276</b>
Ajustement périmètre <sup>1</sup>							(41)
<b>Résultat net – périmètre légal</b>							<b>235</b>

<sup>1</sup> Principalement l'Assurance.



## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

**10 Transactions avec les parties liées**

Les transactions liées avec ces entités présentent des montants non significatifs.

Les transactions détaillées ci-après incluent les montants dus ou à recevoir de HSBC France et d'autres entités du Groupe HSBC.

(en millions d'euros)	Solde au 30 juin 2014	Solde au 30 juin 2013	Solde au 31 décembre 2013
<b>Actif</b>			
Portefeuille de transaction	5 102	6 940	1 795
Instruments dérivés	16 663	19 166	16 860
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 603	1 885	1 432
Opérations de pensions avec les établissements de crédit <sup>1</sup>	4 183	10 376	2 947
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Opérations de pension avec la clientèle <sup>1</sup>	1 187	201	198
Investissements financiers	309	170	297
Autres actifs	104	74	252
Comptes de régularisation	72	86	73
Actifs financiers sous option juste valeur	546	5	673
<b>Passif</b>			
Dettes envers les établissements de crédit	919	426	908
Opération de pension - hors portefeuille de transaction	8 174	18 061	14 262
Comptes créditeurs de la clientèle	91	317	100
Portefeuille de transaction	4 544	4 359	1 244
Instruments dérivés	16 475	20 422	16 992
Autres passifs	1	5	192
Comptes de régularisation	93	66	98
Dettes subordonnées <sup>1</sup>	-	-	-
<b>Garanties</b>			
Garanties financières <sup>2</sup>	6	14	6
Substituts de crédit <sup>3</sup>	40	34	44
Autres garanties <sup>4</sup>	301	325	255
	<b>347</b>	<b>373</b>	<b>305</b>

1 Au 31 décembre 2013, les opérations de pensions étaient incluses dans les prêts et créances aux établissements de crédit et sur la clientèle, les dettes envers les établissements de crédit ou les comptes créditeurs de la clientèle (cf. Note 2).

2 Les garanties financières comprennent, notamment, les engagements de remplir les obligations de clients ou d'entités du groupe au cas où ces clients ou entités ne les honoreraient pas. Les garanties financières intra-groupe incluent une garantie à caractère de fonds propres émise par le groupe au profit d'une entité du groupe pour valoir soutien en fonds propres aux yeux du régulateur de l'entité. Les garanties financières comprennent également les lettres de crédit stand-by qui engagent irrévocablement HSBC France à effectuer des règlements au profit de tiers au cas où un client n'honorerait pas un engagement.

3 Les substituts de crédit comprennent les garanties de livraison et de bonne exécution, et les lettres de crédit stand-by afférentes à des opérations spécifiques qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

4 Les autres garanties comprennent les garanties de soumissions et autres garanties liées à des transactions qui sont des engagements par lesquels le garant s'oblige à effectuer un règlement en cas de survenue d'un événement dissocié du profil de crédit du client.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

(en millions d'euros)	<u>Solde au 30 juin 2014</u>	<u>Solde au 30 juin 2013</u>	<u>Solde au 31 décembre 2013</u>
<b>Compte de résultat</b>			
Intérêts et produits assimilés <sup>1</sup>	34	43	98
Intérêts et charges assimilées <sup>1</sup>	6	4	28
Commissions (produits)	37	72	59
Commissions (charges)	46	52	84
Résultat net de cession des investissements financiers	-	-	-
Autres produits d'exploitation	-	-	-
Dividendes reçus	218	-	-
Frais généraux et administratifs	33	28	52

1 En juin 2014, y compris intérêts sur portefeuille de transaction (actif et passif), pour 2,6 millions EUR en juin 2014 (1 million EUR en juin 2013).

## 11 Procédures judiciaires et affaires réglementaires

Des entités HSBC, dont HSBC France, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits en pages 100 à 102 du Document de référence 2013, HSBC France considère qu'aucune de ces questions ne revêt, individuellement ou globalement, d'importance majeure. HSBC France a procédé, en lien avec ces affaires, à des provisions dans tous les cas où, une fois sa responsabilité établie, un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Bien que l'issue de ces affaires et actions en justice soit par définition incertaine, la direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC France a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre des actions en justice à la date du 30 juin 2014.

### Enquêtes dans le cadre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et de la législation relative aux sanctions commerciales

En décembre 2012, HSBC Holdings plc ("HSBC Holdings" ou "HSBC"), la société tête du groupe auquel appartient la banque, HSBC North America Holdings ("HNAH") et HSBC Bank USA, N.A. ("HBUS") ont conclu des accords avec les autorités américaines et britanniques concernant les violations passées du BSA (*US Bank Secrecy Act*) et des législations relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales. Parmi ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont conclu un *Deferred Prosecution Agreement* de cinq ans avec le Département américain de la Justice ("DoJ" - *US Department of Justice*), le Bureau du Procureur américain du District Est de New York et le Bureau du Procureur américain du District Nord de la Virginie occidentale (le "US DPA"). HSBC Holdings a conclu un *deferred prosecution agreement* de deux ans avec le Procureur du Comté de New York (le "DANY DPA"). HSBC Holdings a conclu un accord homologué par une ordonnance de désistement et HSBC Holdings et HNAH ont conclu un accord de sanction pécuniaire homologué par une ordonnance avec la Réserve fédérale américaine (FRB - *Federal Reserve Board*).

En outre, HSBC Bank USA a conclu un accord sur le versement d'une amende avec le FinCEN et un accord séparé de pénalité financière avec l'*Office of the Comptroller of the Currency* ("OCC"). HSBC Bank USA a également conclu un accord homologué par une ordonnance qui l'oblige à corriger la situation financière et les conditions signalées dans le plus récent rapport d'examen de l'OCC et limitant le contrôle direct ou indirect, ainsi que la détention par HSBC Bank USA de toute participation dans toute nouvelle filiale financière ou le commencement de toute nouvelle activité dans sa filiale financière existante, sauf autorisation préalable de l'OCC. HSBC Bank USA a également conclu un accord séparé avec l'OCC, par lequel HSBC Bank USA s'oblige à adopter un programme de conformité à l'échelle de l'entreprise.

HSBC Holdings a également conclu un accord avec le Bureau de contrôle des avoirs étrangers ("OFAC" - *Office of Foreign Assets Control*) du Ministère du Trésor américain, concernant des transactions passées, impliquant des parties soumises à des sanctions de l'OFAC, et un engagement avec l'Autorité des services financiers britannique, maintenant la *Financial Conduct Authority* ("FCA"), de se conformer à certaines obligations pour l'avenir liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et aux sanctions financières internationales.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

En vertu de ces accords, HSBC Holdings et HSBC Bank USA ont versé un total de 1,9 milliard USD aux autorités américaines. Aux termes desdits accords, HSBC Holdings doit également s'assurer que les entités du Groupe HSBC, dont HSBC Bank plc et ses filiales (y compris HSBC France), se conforment à certaines exigences. Des mesures continuent à être prises, afin de répondre aux obligations imposées dans le cadre du US DPA, de l'engagement pris auprès de la FCA et des autres accords.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la *US District Court* pour le District Est de New York a approuvé le US DPA et reconnu son autorité pour superviser l'application de celui-ci. Conformément aux accords conclus avec le DoJ, la FCA et la Réserve fédérale, un contrôleur indépendant (qui, au sens de la FCA, est une "personne qualifiée", selon la section 166 de la loi sur les services et les marchés financiers – *Financial Services and Markets Act*) évalue les progrès réalisés par HSBC dans la mise en œuvre complète de ses obligations prévues dans les accords et produira régulièrement des évaluations de l'efficacité de la fonction Conformité de HSBC. Michael Cherkasky a commencé ses travaux, en tant que contrôleur indépendant, le 22 juillet 2013.

Si HSBC Holdings et HSBC Bank USA remplissent l'ensemble des obligations qui leur sont imposées dans le cadre du US DPA, le DoJ abandonnera les charges pesant à leur encontre à l'issue de la période de cinq ans. De même, si HSBC Holdings remplit toutes les obligations qui lui sont imposées par le DANY DPA, les charges retenues par le DANY seront abandonnées à l'issue de la période de deux ans. Le DoJ peut poursuivre HSBC Holdings ou HSBC Bank USA, concernant les questions faisant l'objet du US DPA, si HSBC Holdings ou HSBC Bank USA enfreint les dispositions du US DPA, et le DANY peut poursuivre HSBC Holdings, concernant les questions objet du DANY DPA, si HSBC Holdings viole les termes du DANY DPA.

L'accord conclu avec les autorités américaines et britanniques n'interdit pas les recours en droit privé au titre, notamment, de la conformité de HSBC avec la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le BSA et la législation relative aux sanctions financières internationales ou d'autres mesures d'application réglementaires ou légales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de BSA ou de sanctions financières internationales non couvertes par les différents accords.

Le 7 mai 2014, une action sociale en responsabilité a été engagée pour le compte des actionnaires (HSBC Holdings, HSBC Bank USA, HNAH et HSBC Bank USA) devant la *New York State Supreme Court* contre les administrateurs et certains dirigeants, ou anciens administrateurs ou dirigeants de ces entités HSBC, aux motifs allégués que ces administrateurs ou dirigeants avaient manqué à leurs obligations de mandataires sociaux et exposé les actifs de ces entités après avoir permis les agissements à l'origine du US DPA. Cette action en est à son début.

### Enquêtes et procédures d'examen concernant la fixation du Libor, de l'Euribor et autres taux de change et taux d'intérêt de référence

Plusieurs autorités du monde entier, en charge de la régulation, de la concurrence et du contrôle, dont celles du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Union européenne, de Suisse et d'Asie, mènent des enquêtes et procédures d'examen sur la fourniture de taux par un panel de banques en vue de la fixation du Libor ("*London Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire de Londres) ou de l'Euribor ("*European Interbank Offered Rate*" ou Taux offert sur le marché interbancaire européen) et autres taux de change et taux d'intérêt de référence, ainsi que sur les modalités de communication desdits taux. Comme certaines entités HSBC sont membres desdits panels, HSBC et/ou ses filiales (y compris HSBC France dont l'implication est limitée à sa qualité de membre du panel Euribor) ont fait l'objet, de la part des autorités de régulation, de demandes d'information et coopèrent à ces enquêtes et procédures d'examen. Le 4 décembre 2013, la Commission européenne ("Commission") a annoncé qu'elle infligeait des amendes à huit institutions financières, dans le cadre de la procédure pour entente pour leur participation à des activités illégales liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros et/ou aux dérivés de taux en yens. Bien que HSBC ne fasse pas partie des établissements financiers condamnés à payer une amende, la Commission a annoncé qu'elle avait entamé des poursuites contre HSBC, dans le cadre, uniquement, de son enquête liée à l'Euribor, sur les dérivés de taux d'intérêt en euros. Cette enquête continuera, dans le cadre de la procédure standard pour entente de la Commission. Le 21 mai 2014, HSBC Holdings plc, HSBC Bank plc et HSBC France ont reçu une notification de griefs de la Commission, alléguant des pratiques anticoncurrentielles liées aux dérivés de taux d'intérêt en euros. La notification de griefs fait état de l'analyse préliminaire de la Commission et ne préjuge pas de l'issue finale de l'enquête de la Commission. HSBC entend répondre à cette notification de griefs dans les délais impartis.

Chacune de ces enquêtes, procédures d'examen et poursuites étant en cours, il existe de fortes incertitudes quant à l'issue de ces dernières et au délai dans lequel elles sont susceptibles d'aboutir ; l'incertitude est grande, notamment, pour ce qui concerne le montant des amendes et/ou pénalités qui seront infligées. Les investigations étant en cours, il est possible que les sanctions et/ou les pénalités soient significatives.

## Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014 (suite)

En novembre 2013, HSBC (HSBC Holdings plc et HSBC Bank plc mais non pas HSBC France), ainsi que d'autres banques du panel, a été nommé, à titre de défendeur, dans le cadre d'une action collective, engagée devant la *District Court for the Southern District of New York* aux Etats-Unis, par des personnes ayant réalisé des opérations sur des contrats de futurs et d'autres instruments financiers liés à l'Euribor. Entre autres, la plainte allègue une mauvaise conduite liée à l'Euribor, en infraction des lois antitrust américaines, de la loi américaine sur les échanges de matières premières (*Commodity Exchange Act – CEA*) et de la loi de l'Etat. Le 2 mai 2014, les plaignants ont déposé une plainte modifiée et ont annoncé dans un courrier du 13 juin 2014 introduire d'autres modifications à leur plainte d'ici le 31 juillet 2014. HSBC prévoit de répondre à la plainte modifiée dans les délais impartis.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure, à ce stade, de faire des prévisions concernant l'issue de telles poursuites privées, ni en termes de délais, ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

### Enquête des autorités de régulation et actions en cours concernant les produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS)

En juillet 2013, plusieurs entités du Groupe HSBC, dont HSBC France, ont reçu une communication de griefs de la part de la Commission européenne, dans l'enquête en cours concernant la violation présumée, par un certain nombre d'opérateurs du marché, des règles sur la concurrence dans le domaine des produits dérivés de crédit (*Credit Default Swaps* ou CDS), au cours de la période allant de 2006 à 2009. La communication de griefs expose les conclusions préliminaires de la Commission européenne et ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. HSBC a adressé une réponse à la Commission européenne, et, en ce qui concerne HSBC France, l'argument a porté sur l'absence de lien réel entre le cas présumé et les activités de HSBC France. En mai 2014, une audience s'est tenue à la Commission européenne avec les banques défenderesses, dont HSBC. A l'issue de cette audience, la Commission européenne a décidé de prolonger sa phase d'enquête afin de déterminer la suite à donner à cette affaire. HSBC coopère à cette phase d'enquête.

Au vu des faits actuellement connus, HSBC n'est pas en mesure de faire des prévisions concernant l'issue de cette enquête menée par la Commission européenne, ni en termes de délais ni en termes d'impact potentiel sur HSBC.

## 12 Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement matériel postérieur à la date de clôture qui nécessiterait une correction ou un ajustement des états financiers semestriels consolidés au 30 juin 2014.

## 13 Liste des sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous indique les changements intervenus au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 sur le périmètre publié dans le Document de référence 2013.

Sociétés consolidées	Pays	Méthode de consolidation *	Activité principale	Part du capital détenue par le groupe HSBC France	
				30 juin 2014	31 décembre 2013
<b>Entrées du périmètre :</b>					
Euro Secured Notes Issuer(ESNI) / OT de Place	France	IG	Sté de Portefeuille	100 %	–
<b>Cessions :</b>					
Financière d'Uzès	France	EM	Sté Financière	–	34 %
<b>Liquidations/ fusions :</b>					
Pas de changement					
<b>Dissolution:</b>					
SCI Erisa Immo	France	IG	Sté Financière	–	100 %
<b>Variation du pourcentage de détention :</b>					
Pas de changement					

\* IG: Intégration Globale – MEE: Mise En Equivalence

**Etats financiers semestriels consolidés résumés au 30 juin 2014** (suite)**Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2014**

*Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014*

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de HSBC France S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

**I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 a) de l'annexe des comptes semestriels consolidés résumés qui décrit les amendements et interprétations appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**II – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 27 août 2014

KPMG Audit FS II  
Pascal Brouard  
Associé

Paris, le 27 août 2014

BDO France - Léger & Associés  
Fabrice Chaffois  
Associé

## Événements récents

---

### Événements postérieurs au dépôt du Document de référence

---

Néant.

### Événements postérieurs au 30 juin 2014

---

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients du Groupe HSBC en France. Des informations sont disponibles sur les sites internet du groupe, notamment à travers les communiqués de presse accessibles via le site internet [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr).

Il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de HSBC France ou de ses filiales survenu depuis le 30 juin 2014, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

---

Les principaux événements postérieurs au 30 juin 2014 sont les suivants :

Néant.

## Personnes responsables du Document de référence et des compléments d'informations et du contrôle des comptes

---

### Personne responsable du Document de référence et des compléments d'informations

---

M. Jean Beunardeau, Directeur Général.

### Attestation du responsable

---

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 3 à 7 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de référence 2013 déposé à l'AMF sous le numéro D.14-0103 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux sur les comptes annuels et les comptes consolidés, figurant en pages 263 à 264 et 220 à 221 de ce document, et respectivement aux pages 236 à 237 et 195 du Document de référence 2012 déposé à l'AMF sous le numéro D. 13-0428.

Les informations financières historiques présentées dans la présente actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en page 45, qui contient une observation.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés 2013, figurant en pages 220 et 221 du Document de référence 2013, contient une observation.

Paris, le 28 août 2014

*Jean Beunardeau, Directeur Général*

## Responsable du Document de référence et des compléments d'informations et Responsables du contrôle des comptes (suite)

### Responsables du contrôle des comptes

	Date de première nomination	Date de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
<b>Titulaires</b>			
KPMG Audit FS II <sup>1</sup> Représenté par Pascal Brouard <sup>3</sup> 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2012 <sup>2</sup>	–	2018
BDO France – Léger & Associés <sup>4</sup> Représenté par Fabrice Chaffois <sup>5</sup> 113, rue de l'Université 75007 Paris	2007	2012	2018
<b>Suppléants</b>			
KPMG Audit FS I <sup>1</sup> Représenté par Jean-Luc Decornoy 3, cours du Triangle 92939 Paris-La Défense Cedex	2012	–	2018
François Allain <sup>1</sup> 2, rue Hélène Boucher 78286 Guyancourt Cedex	2007	2012	2018

<sup>1</sup> Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

<sup>2</sup> Première nomination de KPMG : 2001.

<sup>3</sup> KPMG représenté par Pascal Brouard à compter de l'exercice 2009.

<sup>4</sup> Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

<sup>5</sup> BDO France – Léger & Associés représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013.



## Tables de concordance et de référence

La table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 (Annexe XI) pris en application de la Directive dite « Prospectus » ainsi qu'aux pages du Document de référence D.14-0103 que le présent document actualise.

<b>Rubriques de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004</b>	<b>Pages du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 3 mars 2014 sous le n° D.14-0103</b>	<b>Pages du présent Document d'actualisation</b>
1. Personnes responsables	280	47
2. Contrôleurs légaux des comptes	281	48
3. Facteurs de risques	84-109, 187-210	25 - 37
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1. Histoire et évolution de la société	275	-
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités	2-8 et 232	3 - 7
5.2. Principaux marchés	2-8 et 232	3 - 7
6. Organigramme		
6.1. Description sommaire du groupe	couverture int., 2-8, 226-229, 265-267	-
6.2. Dépendance de l'émetteur vis-à-vis d'autres entités du groupe	-	-
7. Informations sur les tendances	279	46
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	-	-
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
9.1. Organes d'administration et de direction	10-23	-
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	42	-
10. Principaux actionnaires		
10.1. Contrôle de l'émetteur	24, 278	-
10.2. Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	-	-
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
11.1. Informations financières historiques	110	-
11.2. États financiers	112-219, 222-262	-
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles	220-221, 263-264	-
11.4. Date des dernières informations financières	110	-
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	-	8 - 44
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	100-102	42 - 44
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	279	46
12. Contrats importants	275	-
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	-	-
14. Documents accessibles au public	273	50

## Tables de concordance et de référence (suite)

En application de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- Rapport semestriel d'activité	
Principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice	pages 3 à 7
Principaux risques et incertitudes	page 25
Principales transactions intervenues entre parties liées	page 41
- Etats financiers consolidés résumés	pages 8 à 44
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 1 <sup>er</sup> semestre 2014	page 45
- Attestation du responsable	page 47

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés aux pages 112 à 219 et 220 à 221 du Document de référence n° D.14-0103 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2014.

Les chapitres des documents de référence non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit de la présente actualisation.

Ces documents sont disponibles sur le site [www.hsbc.fr](http://www.hsbc.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe HSBC France peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC France  
103 avenue des Champs Élysées  
75419 Paris Cedex 08.